

Lou Mèssagié de Belcodène



Fête du Pèriscolaire



"Les Couleurs de Belco"

juillet 2017

numéro

77

Bulletin d'Informations Municipales de Belcodène



Infos utiles

Mairie

☎ 04 42 70 66 66

Fax : 04 42 70 69 10
mairie@belcodene.fr

Tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

Disponibilités de M. le maire toutes les fins d'après-midi, et les mardis et mercredis toute la journée.

Prise de RDV au secrétariat recommandée.

Bibliothèque municipale

☎ 04 42 70 60 54

bibliotheque@belcodene.fr

- Mardi : de 15h à 18h30
- Mercredi : de 9h à 18h30
- Vendredi : de 12h à 18h30
- Samedi : de 9h à 12h

Agence postale

☎ 04 42 70 69 20

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le samedi de 9h à 11h30.

Consultations au cabinet médical

Avenue de la Ste Victoire Belcodène

Médecins généralistes

Mercredi après midi
Vendredi matin Dr Lazaris

Psychologue clinicienne :

Isabelle Penot ☎ 06 22 90 44 00
Sur RDV ou à domicile jeudi toute la journée et samedi matin

Déchèteries

Depuis le 15 juin 2017, les déchèteries du Pays d'Aubagne et de l'Etoile fonctionnent tous les jours en journée continue :

- du lundi au samedi de 9h à 18h
 - le dimanche de 8h30 à 12h30
- Fermé les jours fériés.

- Peypin ZI de Valdonne
- Auriol Quartier Pont de Joux
- Aubagne ZI de Saint-Mitre
- Cuges-les-Pins Ch. Sainte-Catherine

Pour les encombrants

prendre RDV en mairie ☎ 04 42 70 66 66

Impôts fonciers Cadastre

☎ 04 91 23 61 87

Centre impôts fonciers Marseille sud, 38 Bd baptiste Bonnet, 13008 Marseille
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Fermé le jeudi

Trésorerie de Roquevaire

☎ 04 42 04 20 65

6 av. G. Clemenceau, 13360 Roquevaire
lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Centre des impôts des particuliers

☎ 04 42 18 03 00

Rte de Beaudinard, 13400 Aubagne
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, également sur rendez-vous. Fermé le jeudi.

Caisse primaire d'assurance maladie CPCAM

☎ 36 46

(+33 811 70 36 46 depuis l'étranger)

La Santé au quotidien

Les permanences médicales

365 jours par an → 7 jours sur 7 → Sans rendez-vous
Urgences légères et médecine générale



CADOLIVE

9h - 22 h

15 quartier de la bastide
13950 CADOLIVE

☎ 04 65 28 01 40

Coordonnées GPS :
Lat 43.397378 - Long 5.544293

LA DESTROUSSE

9h - 21 h

Le Merlançon ZAC de la verrerie
13112 LA DESTROUSSE

☎ 04 42 72 61 14

Coordonnées GPS :
Lat 43.37553 - Long 5.60720

TRETS

9h - 22 h

15 bis Avenue Mirabeau
13530 TRETS

☎ 04 42 61 12 86

Coordonnées GPS :
Lat 43.44747 - Long 5.68218



Pour les urgences vitales composer le 15

Numéros utiles



SAMU

15



POLICE

17



POMPIERS

18



TOUTES URGENCES

112

Numéro prioritaire européen depuis mobiles & fixes



SMS OU FAX

114

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

- Mairie de Belcodène ☎ **04 40 70 66 66**
- CCF Belcodène ☎ **04 42 70 60 61**
- Ecole de Belcodène ☎ **04 42 70 66 03**
- Restaurant scolaire de Belcodène ☎ **04 40 70 69 77**
- Centre aéré Manaque et Coudoulet ☎ **04 42 70 62 18**
- Epicerie l'OULIVASTRE ☎ **04 42 04 53 15**
- Boulangerie de Belcodène ☎ **04 42 36 76 46**
- SOS médecins ☎ **04 42 26 24 00**
- Pharmacie de garde ☎ **3237**
- Gendarmerie Greasque ☎ **04 42 58 80 02**
- Collège de Fuveau ☎ **04 42 68 02 77**
- SIBAM ☎ **04 42 04 65 43**
- ERDF (Electricité) ☎ **0810 333 113**

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à nos 8 nouveaux petits Belcodénois

Marius BEUF	né le 11 décembre 2016
Lina SAUTEREAU	née le 17 décembre 2016
Délya LUTERANI	née le 23 décembre 2016
Meksene LASSOUANI	né le 28 février 2017
Nans SABATY	né le 11 mars 2017
Raphael CASANOVA	né le 28 mars 2017
Tessa FAIZ	née le 7 avril 2017
Anna DORENLOT	née le 12 mai 2017

Mariages

Avec toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

- Damien JACKY et Sophie GARGUILO, unis le 19 décembre 2016
- Marc VASSEUR et Colette RAOUX, unis le 29 avril 2017
- Quentin TESSIER et Amandine TORRIGIANI, unis le 20 mai 2017
- Pierrick BARRE et Laura SERY, unis le 10 juin 2017

Décès

Nous témoignons notre sympathie aux familles éprouvées

- Denise FERTRAY née SAUVRY décédée le 14 novembre 2016
- Henri LE BARON décédé 16 novembre 2016
- Jeannine TAGLIAFERRO née BRION décédée le 6 décembre 2016
- Roger ROUBAUD décédé le 4 janvier 2017
- Annabelle AMALBERT décédée le 5 janvier 2017
- Louis COLLOMB décédé le 13 janvier 2017
- Guillaume BENNES décédé le 15 janvier 2017
- Pierre MOSCATI décédé le 16 mars 2017
- Cécile JULIAND décédée le 2 mai 2017



Nouveau à Belcodène :

Lou Pichoun Nis Chambre d'hôtes

Chemin des Michels
13720 BELCODENE
☎ 04 42 70 64 67 ☎ 06 10 51 80 99
✉ suzy.costa1@orange.fr
🌐 chambres-hotes.fr 🌐 cybevasion.fr

Cérémonies, vacances, vous ne pouvez loger toute votre famille, "Lou Pichoun Nis" est à votre disposition

Tarifs préférenciels pour les Belcodénois

Situé à 2 minutes de la forêt, "Lou Pichoun Nis" vous accueille :
TV, Wifi, plateau de courtoisie.
Terrasse avec table, chaises, transats, ping-pong.
En saison, accès à la piscine, calme assuré

Le mot du maire



Belcodénoises, Belcodénois,

Le décret du ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires publiques est enfin paru au Journal Officiel du 28 juin 2017. Il est paru malgré les avis défavorables du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale et du Conseil National d'Évaluation des Normes. Mais ce n'était que des avis consultatifs ! Ce décret n'a en outre, pas pu garantir la pérennité du fonds de soutien de l'Etat, qui venait en aide aux communes pour l'organisation des activités périscolaires (8100 € annuels pour Belcodène), et qui représentera une économie pour l'Etat de quelques 400 millions d'€.

Il était bien précisé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qu'il était impératif d'attendre la parution de ce décret pour que les conseils d'école et les municipalités puissent valablement donner leurs avis relatifs aux rythmes scolaires souhaités, sous peine de nullité.

Pour que tout se déroule dans la sérénité, dans la concertation et sans précipitation, les élus, les associations de parents d'élèves et les enseignants avaient logiquement espéré que ce fameux décret puisse paraître bien avant la fin de l'année scolaire. Mais il n'en a pas été ainsi. Les voies de nos gouvernants sont impénétrables !

A Belcodène, dès le 29 juin, le Conseil Municipal a fixé la réunion d'information prévue à l'attention des parents d'élèves scolarisés dans notre école Communale au lundi 3 juillet pour recueillir leurs avis et pouvoir, après analyse des conséquences budgétaires et organisationnelles, et par recoupement avec l'enquête effectuée par l'Association des Parents d'Élèves, prendre une décision et formuler son avis au Directeur des Services de l'Éducation Nationale. Les parents se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours à une très forte majorité. Le Conseil d'École extraordinaire s'est réuni, quant à lui, jeudi 6 juillet et a transmis lui aussi son avis.

Dans la mesure où ces deux avis sont concordants, le Directeur Académique devra se prononcer sur l'acceptation de la dérogation proposée pour changer l'Organisation du Temps Scolaire pour la Commune de Belcodène. **Cette dérogation nous permettra, dès la rentrée de septembre 2017, de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.**

- ▶ Les horaires scolaires redeviendront ceux pratiqués avant le passage aux quatre jours et demi, soit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ▶ Les temps d'activités périscolaires pratiquées de 16h15 à 17h redeviennent du temps scolaire.
- ▶ Les horaires de garderie périscolaire deviennent donc, le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

A quand la prochaine réforme de l'Education Nationale, qui détricotera ce qui a été mis en place cette fois-ci ? Au prochain changement de ministre peut-être...

Et l'intérêt de nos enfants dans tout ça, il faudrait que les gouvernements successifs s'en préoccupent aussi un petit peu... ce sont des futurs électeurs...

Pour revenir à nos petits Belcodénois, rassurez-vous, dans tous les cas tout sera mis en place et réorganisé pour qu'à la prochaine rentrée de septembre ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles, suivant des rythmes acceptés par toutes les parties concernées.

En attendant, très bonnes vacances à tous, je vous souhaite un été chaud et ensoleillé et de profiter au mieux des festivités qui nous sont proposées à Belcodène.

Patrick Pin,
Maire de Belcodène



Cérémonie commémorative du 8 mai 2017

Enfants, parents, élus, jeunes Conseillers Municipaux, nous étions tous rassemblés autour du monument aux morts pour cette journée commémorative.

Le dépôt des gerbes du souvenir par Alexandre, Nicolas, Arthur et Paul, le discours de Flavie au nom de ses camarades du CMJ, les messages de Kenzo, Solène, Baptiste et Léa, la Marseillaise chantée par les élèves de l'école, en présence de la directrice de l'école Clara Bonnard, des institutrices et de l'ancien directeur, Bruno Bellegarde, demeurent un grand moment, empreint de solennité et d'émotion. Un devoir de mémoire respecté à Belcodène et une célébration tournée également vers notre présent et notre avenir.



A cette occasion, Bruno Bellegarde a reçu la médaille d'honneur de la Commune de Belcodène :

La participation constante des plus jeunes et la ferveur qu'ils déploient chaque année, ont donné le désir de mettre à l'honneur Bruno Bellegarde. En effet, à travers ces commémorations successives, il a su donner l'impulsion nécessaire à la jeunesse et nous le remercions pour son formidable travail d'éveil à la citoyenneté de nos petits Belcodénois. Sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes et des élus, M. le maire, au cours d'une petite cérémonie pleine d'émotion, lui a remis la médaille d'honneur de la Commune, récompense de l'éducation civique et citoyenne qu'il a su dispenser aux générations successives présentes aujourd'hui. Un grand merci donc à Bruno Bellegarde qui, après avoir cessé son activité professionnelle, nous fait toujours l'honneur de sa présence, preuve de son attachement et de l'importance qu'il donne à cette éducation citoyenne.



Participations citoyennes et

3^{ème} réunion publique POS / PLU

Dans la suite logique des réunions organisées les 26 février et 1^{er} juillet 2016, s'est tenu une 3^{ème} réunion publique de concertation le 10 février 2017 pour présenter aux Belcodénois les règlements écrit et graphique de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant l'arrêt de la procédure qui a été formalisé par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mai 2017. A partir de cette date, il y aura 8 mois de délais administratifs incompressibles jusqu'à l'approbation du PLU, dont un mois d'enquête publique.

Mais le Règlement National d'Urbanisme (RNU) est entré en vigueur le 27 mars 2017. La Commune est donc soumise depuis cette date, et jusqu'à validation du projet communal par le Préfet au régime du RNU, avec instruction de toutes les demandes d'urbanisme par les services préfectoraux et avis conforme à celui du préfet à rendre par le maire.

Au cours de cette réunion, il a été précisé, avant d'orienter les débats sur le jeu des questions-réponses, ce que le règlement graphique faisait apparaître les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles ainsi que les secteurs associés, à savoir :

Les zones urbaines "U" concernent les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Se distinguent :

- La zone urbaine UA dense du village (ex UA au POS, élargie)
- La zone urbaine UB dense à vocation d'hébergement mixte au lieu-dit l'Albinos (ex NB2A au POS)
- La zone urbaine UD à vocation pavillonnaire (ex UD raccordée au POS)
Où se distingue :
→ Un secteur UD en assainissement autonome (ex UD non raccordée au POS)
- La zone urbaine UE à vocation économique (ex NAE1 au POS : ZA)
Où se distingue :
→ Un secteur UEa spécifique aux centres sociaux, éducatifs, médicaux (ex NEA2 au POS : IME) avec artisanat et commerce interdit.

La zone à urbaniser "AUS" (ex NB1 au POS) est destinée à être ouverte dans le futur à l'urbanisation. Les voies ouvertes au public et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate de la zone n'ayant pas une capacité suffisante pour densifier cette zone, son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme

comportant notamment les orientations d'aménagement et de programmation de la zone.

Les zones agricoles "A" (ex NC au POS élargie au ND1 la Pomme + Albinos) concernent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, pour se mettre en conformité avec le SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Les zones naturelles et forestières "N" (ex NB2 et NB3 au POS) concernent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels. Se distinguent les secteurs suivants :

- Le secteur naturel Nc (ex ND2 au POS) lié aux anciennes activités de carrière
- Le secteur naturel Ne lié aux équipements collectifs situés dans les écarts (aménagements autoroutiers, centre de loisirs, etc.)
- Le secteur naturel Nh (ex NB2 au POS) correspondant aux quartiers urbanisés très relâchés et à protéger en raison de la qualité des sites et des paysages (faible densité, nombreux espaces boisés, jardinés et cultivés)

Les documents graphiques du règlement font également apparaître :

- Les espaces boisés classés définis à l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier, aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques
- Les emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements
- Le patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier mentionné à l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Les zones d'aléa hydro-géomorphologique
- Les zones sujettes à écoulements pluviaux objet d'une réglementation spécifique supplémentaire (cf. article 6 ci-après)
- Les périmètres des infrastructures de transports terrestres bruyantes classées par arrêtés préfectoraux (autoroute A52 et route départementale 96N)



Réunions publiques

Les services de l'Etat et autres partenaires associés ont été rencontrés en janvier 2017. M le Sous-Préfet est également venu en mairie dernièrement. A ce jour, deux points restent "sensibles" : la question de l'assainissement autonome, l'Agence Régionale de la Santé refusant toute nouvelle construction et toute extension sur un assainissement autonome) et la question des écoulements pluviaux, générateurs de risques.

Concernant les écoulements pluviaux, la DDTM 13 fait référence à des cartes réalisées à l'échelle du Département, à partir notamment des courbes altimétriques. Selon leur doctrine, plusieurs parcelles seront totalement inconstructibles sauf si une étude pluviale est lancée par la Commune.

Par conséquent, la Commune a missionné un bureau d'étude qui a réalisé une analyse des écoulements pluviaux dès le 13 février 2017. L'étude a duré deux mois. Elle a permis de définir des secteurs d'aléas forts, modérés et faibles ainsi que des interdictions ou prescriptions à respecter.

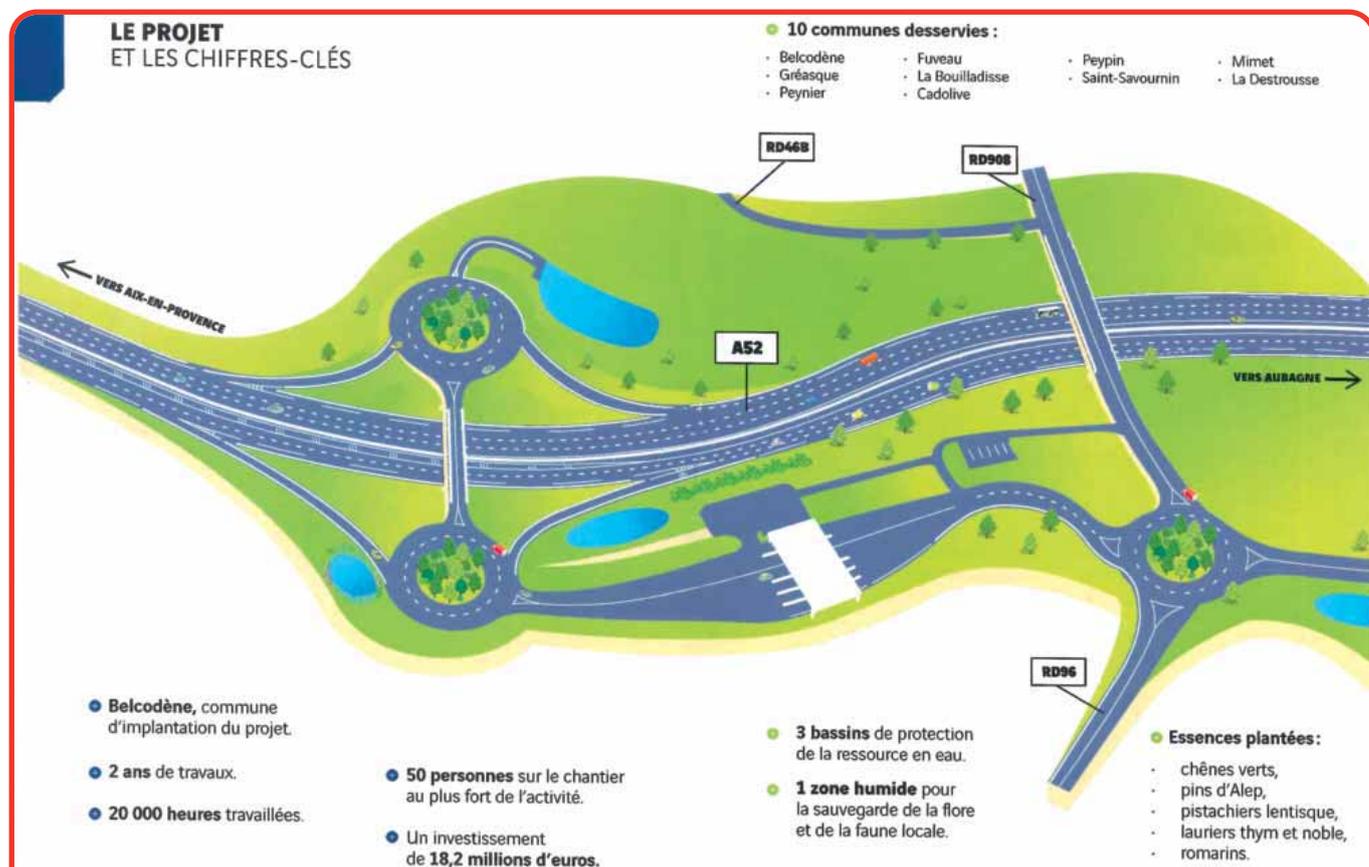
La Commune a attendu la conclusion de cette étude pour diffuser les pièces du PLU telles que règlement graphique,

règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation notamment.

Une information avec affichage sur les différents emplacements habituels a permis d'informer la population lorsque le PLU finalisé et intégrant l'étude pluviale a été mis à sa disposition.

Les zones présentées ce jour n'ont cependant peu évoluer dans cette étude pluviale.

Cette rencontre a permis, dans le cadre de la procédure en cours de révision générale du POS et de passage au PLU, de préciser le devenir des zonages et les possibilités règlementaires en fonction des contraintes législatives. Elle a permis également de répondre à toutes les questions et demandes de précisions et remarques émanant des Belcodénois présents dans la salle et venus encore une fois très nombreux à cette dernière rencontre publique. Avant de clore cette réunion, M. le Maire a précisé qu'il restait à la disposition de chacun pour toute question propre au PLU. Après cette date, les rendez-vous en mairie se sont succédés et toutes les précisions qui lui ont été demandées ont trouvé réponses.



Réunion Publique sur le nouvel échangeur autoroutier à Belcodène

C'est le 28 février dernier qu'a eu lieu, salle de l'Ensoléiado, une réunion de présentation de ce projet. La création de ce nouvel échangeur sur la Commune de Belcodène, dont le premier coup de pioche aura lieu mi-2018 et la mise en service mi-2020, répond à un besoin de mobilité grandissant au sein d'un territoire dynamique, en plein développement. En répartissant les trafics, il permettra de rendre plus fiables les temps de parcours sur les trajets domicile-travail et accroître la sécurité des usagers de l'A 52, en limitant les files de bouchons au niveau de la sortie de Pas de Trets,

il désengorgera les axes secondaires que sont les RD 96 et 908, en fluidifiant la circulation.

Les élus de Belcodène ont fait en sorte que la configuration de ce projet dans sa dernière mouture limite au maximum les emprises nécessaires à sa réalisation. Une zone humide d'environ 200 m² sera reconstituée à proximité pour préserver la flore et la faune locales. Ce projet a été pensé pour être au service du territoire et répondre aux besoins de ses habitants, en respectant le cadre de vie des riverains, l'environnement et la biodiversité locale.

Une gestion saine des

Les collectivités locales sont mises à contribution depuis plusieurs années pour participer à la réduction des déficits publics. Elles participent ainsi depuis 2008 au redressement des comptes de l'état, en particulier depuis 2011, année de mise en œuvre du gel des dotations d'Etat. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui est décliné sur les années 2015-2017, les collectivités locales sont amenées à y participer à hauteur de 11 milliards d'euros (22%). Par le mécanisme de la diminution des crédits de la dotation globale de fonctionnement, historiquement mise en place pour compenser la suppression d'impôts locaux par l'Etat et le transfert de charges nouvelles de décentralisation, les collectivités locales sont ponctionnées à la source.

La Commune de Belcodène qui a subi de plein fouet cette réforme, a voté en Conseil Municipal une motion afin d'enrayer ce rythme de rigueur effréné et insoutenable. La population Belcodénoise a été invitée à s'associer aux élus en signant une pétition pour faire entendre notre voix et sauvegarder les collectivités de proximité que sont les Communes et leurs intercommunalités qui, par la diversité de leurs interventions, sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

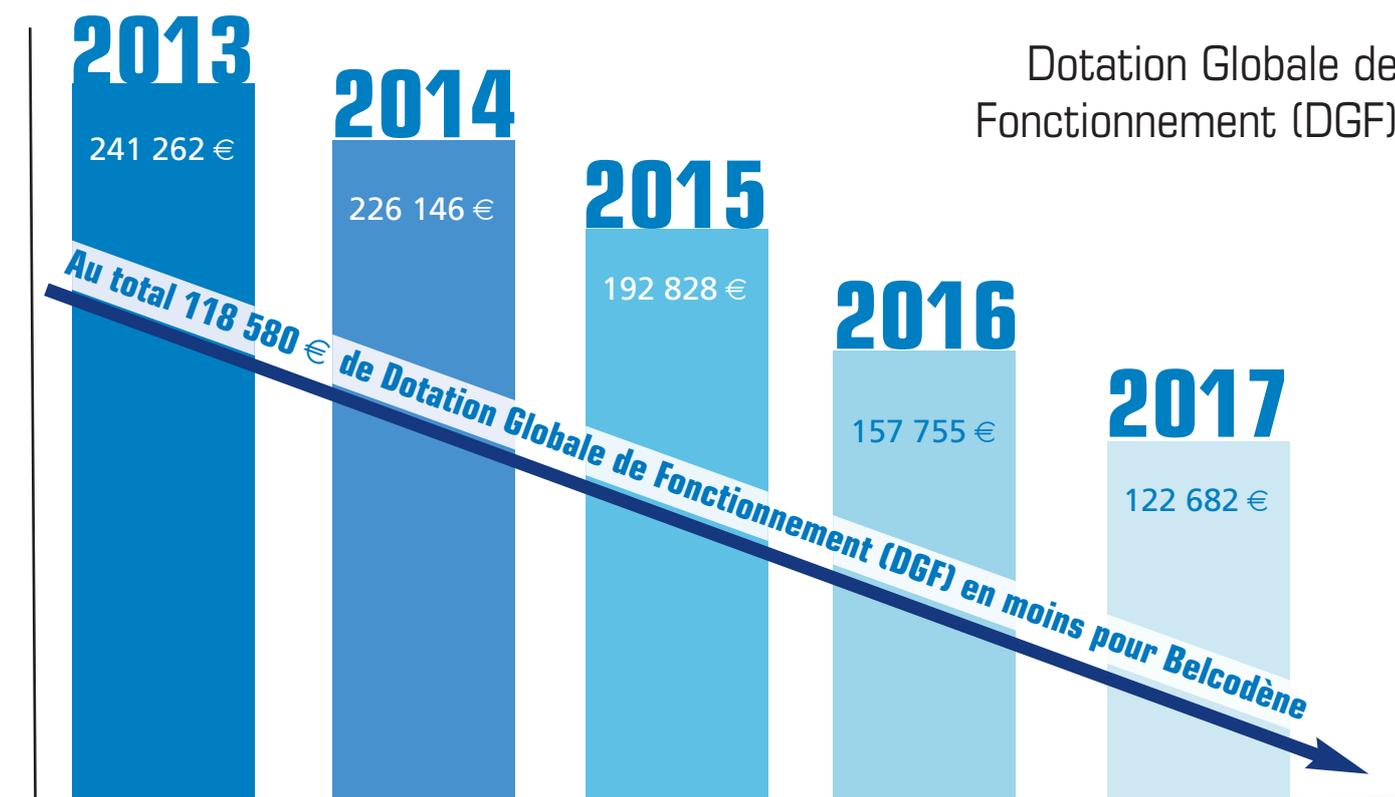
- elles assurent un service public au plus près des populations et de leurs besoins ;
- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise les citoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et fragilise de surcroît la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la politique menée par l'Etat à l'encontre des collectivités locales est profondément injuste car :

- les Communes et les intercommunalités sont les administrations publiques les moins endettées dont la part sur la dette publique ne dépasse pas 9.5% (l'Etat représentant 80%)
- les Régions, Départements et Communes financent plus de 70% des investissements publics civils qui profitent à tout le secteur privé local et national (pesant pour 50% dans l'activité du BTP) et qui de fait ont chuté de 25% entre 2014 et 2015
- ce sont elles qui continuent d'assurer les services publics de première ligne et qui supportent les transferts de charges de plus en plus nombreux

Pour Belcodène, la perte cumulée jusqu'en 2017 s'élève à 118 580 €, équivalant en moyenne à une perte sèche de 30 000€ par an. Cela équivaut au budget alloué chaque année à l'entretien de nos voies et de nos réseaux ou encore au budget de l'école sur deux ans.



finances communales

Maîtriser les dépenses courantes tout en conservant les services publics accessibles à tous

Pour autant, malgré les baisses des dotations d'Etat, les marges de manœuvre n'ont pas été recherchées du côté du niveau de service rendu à la population. Les acquis des Belcodénois ont été conservés comme par exemple :

- la stabilité du budget de l'école, la gratuité de l'accueil périscolaire ou le prix du repas,
- l'embauche des jeunes en jobs d'été représentant selon les années entre 40 000€ et 50 000€,
- les prestations du CCAS comme la téléassistance, le repas de fin d'année du 3e âge ou les festivités de Noël pour les enfants,
- la permanence de l'agence postale communale qui se substitue à La Poste désertant les villages ruraux,
- la bibliothèque et ses nombreuses animations hebdomadaires,
- la programmation culturelle régulière et variée.

D'autres ont même été améliorés :

- l'augmentation des produits bio à la cantine et la distribution de fruits à la récré,
- la construction d'un nouveau local pour notre tennis club où jouent de nombreux licenciés,
- la revalorisation de certaines subventions aux associations car elles portent le vivre ensemble et l'animation du village,
- la gratuité des prêts tous supports de la bibliothèque pour les habitants de Belcodène,
- la création d'un Conseil Municipal des Jeunes qui planche sur les sujets attachés à notre qualité de vie.

Nous restons également fidèles à nos choix en matière de gestion des services municipaux que nous souhaitons maintenir en interne. Et si la gestion en régie implique par définition un nombre d'agents plus important, ce choix ne se révèle pas plus onéreux pour la commune, bien au contraire ! Une externalisation impliquerait d'une part d'en perdre le contrôle tout en risquant à la fois une augmentation des tarifs et une dégradation de la qualité du service rendu, faits constatés dans bien des expériences.

A Belcodène, nous avons relevé le pari de l'efficacité avec les 21 agents municipaux qui accomplissent leurs missions quotidiennes avec énergie et investissement et un taux d'absentéisme bien en dessous des chiffres observés ailleurs. Si la masse salariale augmente, c'est plutôt le fait de causes externes comme le dégel du point d'indice, l'augmentation des cotisations patronales CNRACL et URSAFF, l'augmentation des mutuelles ou les progressions de carrières mécaniques. Notre équipe d'élus a joué la carte de la formation et de l'implication du personnel dans le projet communal, ce qui nous a permis d'atteindre des niveaux de services satisfaisants, dans une ambiance familiale et conviviale.

Se moderniser tout en innovant

Depuis 10 ans, un florilège de Lois, de Décrets ou d'Ordonnances se sont empilés dans lesquels l'Etat confie aux collectivités locales le soin de mettre en œuvre des dispositions ou des travaux coûteux, sans pour autant donner les moyens de le faire dans de bonnes conditions. C'est le cas de :

- la réforme des rythmes scolaires qui nous a incités à développer une offre d'activités de qualité et dont le coût pour Belcodène s'élève à 300€ par enfant accueilli en moyenne
- les dispositifs de protection contre les attaques terroristes dont les mesures sont aussi nombreuses que saugrenues
- la formation aux premiers secours de l'ensemble des agents et des membres du comité des feux
- la dématérialisation des actes administratifs et comptables qui va nous contraindre à renouveler entièrement le matériel informatique de la mairie et acquérir de nouveaux logiciels
- la mise en accessibilité des bâtiments publics dont la facture s'élève à plus de 300 000€
- l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires qui nous astreint à mobiliser des agents au désherbage manuel
- la délégation totale de l'instruction des autorisations de construire qui occupe un agent à mi-temps sur ces dossiers

Quelle que soit la légitimité de ces réformes, elles ont un coût pour la commune qui constitue un réel défi de financement.

Continuer d'investir sans s'endetter



Il est primordial pour notre équipe municipale de tenir nos promesses et de réaliser ce pourquoi nous avons été élus, y compris dans ce contexte plus qu'inconfortable. Nous mettons un point d'honneur à programmer les investissements prévus : agrandissement du cimetière, construction du club house, enfouissement de l'éclairage public chemin de l'Adret et bientôt Route de Peynier, réouverture de la boulangerie, réalisation de parkings aux anciens bassins et de trottoirs aux abords de l'école, réhabilitation du patrimoine vieillissant pour le proposer en logement social, etc...

Stable depuis 5 ans, la pression fiscale demeure cependant limitée puisque notre taux de taxe d'habitation reste le plus faible du territoire du Pays d'Aubagne avec 15.69% (autres communes oscillant entre 17% et 26.83%) et la taxe foncière bâtie n'a évolué que de +0.50% quand nationalement on observe une augmentation de +1.2%. La taxe foncière sur les propriétés non bâties est quant à elle restée constante et marginale.

La Cantine Scolaire

Ça bouge à Belcodène

Les activités périscolaires étant désormais bien installées, c'est la cantine qui a concentré l'attention des élus et des personnels municipaux cette année. Plusieurs projets ont ainsi vu le jour pour, d'une part, faire que les 144 repas pris tout au long de l'année par nos petits écoliers, soient des moments agréables et conviviaux à partager et, d'autre part, transmettre une culture du bien manger, chère à notre équipe municipale.

On met le cap sur l'autonomie et la sérénité au restaurant scolaire

Si le sondage réalisé en 2016 auprès des enfants démontrait un niveau de satisfaction des plats servis à la cantine, en revanche l'environnement a fait l'objet de nombreuses remarques. Bruit, temps d'attente, agitation, gaspillage et manque d'autonomie furent les principaux axes à travailler. En concertation avec l'équipe encadrante et les ATSEM, de nouveaux principes de fonctionnement ont été mis en place dès la rentrée scolaire de septembre. Ainsi, l'arrivée à la cantine par groupes de tables est échelonnée afin de dédensifier la salle de restaurant et mieux respecter le rythme de chacun qui peut prendre son temps pour manger ou descendre jouer dans la cour pour ne pas perturber les autres. Des adultes déjeunent avec les enfants, notamment les plus petits, afin de les accompagner sans les assister ! Les enfants se servent eux-mêmes et du coup gaspillent moins. C'est aussi le moment de partager des discussions qui renforcent les relations enfants/adultes et éventuellement passer des messages pédagogiques ! Enfin, un chef de table est désigné chaque jour pour gérer ses camarades, permettant de limiter les déplacements dans la salle de restaurant tout en responsabilisant les enfants.

On mange mieux, on gaspille moins !

Les résultats de la mise en œuvre de ce projet sont probants. Les enfants sont plus enclins à goûter puisqu'ils se servent la quantité qu'ils souhaitent. Le personnel a remarqué que les enfants de maternelle mangeaient plus et mieux depuis qu'ils étaient encadrés par un adulte. Autre point positif, la réduction massive du gaspillage alimentaire. Les services de l'agglomération ont réalisé deux pesées sur une semaine référence à un an d'intervalle (février 2016/février 2017). Il en ressort que si au total en 2016, 67,30kg de nourriture ont été jetés, en 2017 ce ne sont plus que 43,23kg qui ont fini à la poubelle, portant le gaspillage individuel à 19g par repas et par enfant faisant passer la cantine de Belcodène, avec ce chiffre plus qu'honorable, bien en-deçà des moyennes nationales.



Obtention du certificat de maîtrise des risques sanitaires avec mention "très satisfaisant"

Ce n'est pas parce que la mairie fait des efforts sur la pédagogie et le bien-être à la cantine, qu'elle en oublie ses obligations en matière de maîtrise des risques sanitaires dans l'établissement. Les services vétérinaires, lors de leur visite inopinée, ont conclu à un niveau d'hygiène très satisfaisant publié sur le site internet "Alim'confiance" (www.alim-confiance.gouv.fr).

Opération "un fruit pour la récré" et ses



Avec une petite intermittence de quelques mois, la distribution d'un fruit bio par semaine à la récré de 10h a repris pour tous les enfants de l'école. Cette interruption temporaire, largement décriée par les enfants qui en avaient pris l'habitude, est liée à une rupture de contrat avec le groupement de commande de l'agglomération qui devrait être relancé à la rentrée de septembre. Dans l'attente, c'est encore Provence Plats qui nous livre les fruits des vergers locaux !



Visite de l'usine de production Provence Plats

Le contrat avec Provence Plats, notre prestataire de fourniture de repas, conclu en janvier 2016 pour 3 ans contient des clauses drastiques en matière de qualité des repas, de sécurité alimentaire et de proportion de bio, au-delà même des exigences du Grenelle de l'Environnement (25%). Afin que toutes les parties concernées puissent juger par elles-mêmes, il a été proposé à l'association des parents d'élèves et aux 4 écoliers délégués des classes CM2 et CM1 de venir découvrir l'usine de production de Provence Plats, aujourd'hui rebaptisée Terres de Cuisine. Le 16 mai dernier, c'est donc la PDG de l'entreprise familiale, qui a reçu cette délégation pour leur expliquer quelles étaient ses valeurs et visiter les coulisses de la production. Un compte-rendu complet rédigé par l'APE a été transmis à tous les parents soulignant en particulier les principes fondamentaux qui guident l'entreprise (cuisine naturelle, saine, éthique, locale, durable, transparente et en proximité avec ses consommateurs). Les enfants, qui ont pu au cours de la visite expérimenter la mise sous vide ou la cuisson haute température, ont fait part de leurs propositions au chef pour encore améliorer ses recettes. Leur plus grande surprise fut de constater que les plats étaient travaillés avec des produits frais et non surgelés. Ils établiront eux aussi un compte rendu de leur belle expérience ainsi qu'un reportage photo qui seront mis à la disposition de tous.



ateliers pédagogiques associés

Associés à cette action financée par l'Union Européenne, des ateliers pédagogiques ont été mis en place. Cette année, la mairie a collaboré avec l'association Slow Food, que nous remercions vivement, qui a animé 2 soirées entières d'ateliers cuisine visant à préparer un apéritif dinatoire pour les parents, les enseignants et les élus. Opération réussie avec les 26 jeunes participants volontaires qui ont réjoui les papilles de leurs convives avec une dégustation originale et ludique composée de recettes méridionales, moléculaires et fantaisistes, telles que des pois chiches rôtis pour remplacer les chips, du caviar de balsamique pour parsemer un velouté

de courgettes surmonté de brousse du Rove, des rouleaux de printemps à la sardine ou encore une mousse au chocolat à base de jus de pois chiche pour remplacer les œufs. Slow Food est une organisation internationale qui repose sur un réseau local d'associations et envisage un monde où chacun puisse avoir accès à une nourriture bonne pour lui, pour ceux qui la produisent, et pour la planète. Association à but non lucratif financée par ses membres, Slow Food a été fondée en 1989 pour contrer le phénomène du fast food et milite pour une alimentation bonne, propre et juste. Pour en savoir plus : <https://www.slowfood.fr/>

Fête de fin d'année du Péricolaire

Cette année, l'équipe du péricolaire élémentaire et les ATSEM en charge du péricolaire maternel, ont travaillé ensemble pour l'élaboration d'un spectacle commun.

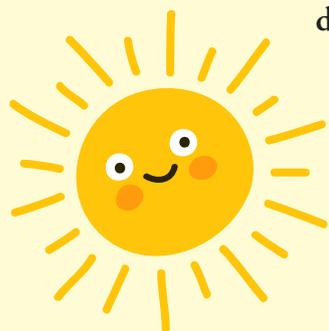


Dès juillet 2016, le thème du spectacle fut trouvé, et durant l'année scolaire, au cours des activités péricolaires, les enfants ont activement participé à la création des décors et des costumes ainsi qu'à la chorégraphie. L'aide des parents, d'élus et d'amis fut précieuse pour que le spectacle se déroule le mieux possible. L'équipe du péricolaire et les ATSEM remercient tous les "Hikonas", "guerriers" et "pirates zombis" qui ont fait de leur mieux pour nous présenter "l'île mystérieuse d'Hikonaï".

A cette occasion, les bibliothécaires et les tricoteuses de l'association des Amis Sans Frontière ont présenté la "boîte connectée", dernière création réalisée avec les enfants du péricolaire. un mélange générationnel qui a permis la découverte du tricot et des nouvelles technologies. Un beau moment de partage.

L'été, il fait bon vivre à Belcodène

De 4 à 12 ans au centre aéré,
de 13 à 17 ans à l'espace jeune,
tout l'été, tous les loisirs
à votre porte !



Les plus jeunes seront accueillis au centre de Loisirs Manaque et Coudoulet par Pascale la directrice entourée de son équipe d'animation durant les mois de juillet et août. Les inscriptions ont été faites mi-juin en mairie et à partir du 10 juillet directement au centre durant les heures d'ouvertures.

Classe de neige : sur les pistes des Alpes



Les petits Belcodénois de CE2 et CM2 sont partis en classe de neige à Saint-Léger-les-Mélèzes durant la dernière semaine de février. La neige n'a pas été tout de suite au rendez-vous mais elle est tombée en belle quantité en milieu de semaine pour le plus grand plaisir des enfants. Randonnée avec les gardes du parc, ski avec les moniteurs de l'ESF, visite de l'écomusée des animaux, soirée magie, contes traditionnels et boum de fin de séjour, tout était prévu pour que les enfants ne voient pas le temps passer. Une belle expérience de vie en communauté, de pratique du ski et de découverte de la montagne pour ces 31 enfants de 8 à 10 ans.

Conseil Municipal des

Un peu de vacances pour les Jeunes Conseillers Municipaux. Et dès la rentrée ils termineront leurs travaux sur la mise en place de la numérotation dans toutes les voies de notre commune. Avec des nouvelles plaques signalétiques et quelques aménagements de voirie çà et là. En parallèle ils ont organisé une journée ramassage de déchets en bord de routes et en colline accompagnés d'enfants du village, de leurs parents et d'élus. Une belle "cueillette" au cours de laquelle ils ont remis un diplôme souvenir aux petits Belcodénois venus leur prêter main forte. Opération qu'ils ont décidé de renouveler bientôt.




Les ados seront pris en charge par Jocelyn à l'Espace Jeunes. Un séjour est d'ores et déjà programmé du 16/07 au 23/07 au domaine d'Imbours en Ardèche (places limitées). Pour plus d'infos, consulter le compte Facebook "Belcodène Leo Lagrange". Les programmes détaillés restent à venir ... La bonne humeur et l'esprit de vacances ne manqueront pas d'agrémenter les journées de vos enfants !!! Alors, n'attendez plus et inscrivez les !!!



A partir de 17 ans, les jobs d'été !
La mairie donne un p'tit coup de pouce à ceux qui veulent gagner un peu d'argent et après avoir fait acte de candidature en mairie, c'est durant 15 jours que nos jeunes effectueront des travaux d'entretien ou de réparation sur la commune.



Tous à la mer ! De Belcodène à la Ciotat
Une navette gratuite tous les mercredis des mois de juillet et août pour se rendre à la plage en famille ou entre amis. Départ le matin et arrivée en fin d'après-midi à l'arrêt de bus de l'agence postale. Inscriptions en mairie au plus tard le lundi précédant la

Fête de la paix

25 et 26 novembre 2016



Une manifestation qui a démarré avec la projection du film "demain", à la salle du temps libre. Ce que pourrait être le monde de demain, était l'objet d'une discussion animée par Claudine Blanc, à l'issue de cette projection.

Le lendemain... sur la place de l'Ensoleiado, les enfants ont célébré la paix avec le monde du cirque. Jongleurs, équilibristes, cerceaux ont fait leur numéro. Concours de jongle de ballons pour les footballeurs belcodénois et Nico. Avec plus de 3000 jongles, le jeune... a battu tous les records. Et enfin, tous les enfants se sont donnés la main pour faire la ronde de la paix sur la place avant d'applaudir le numéro final avec les colombes de la paix.



Fête de la Laïcité

2 décembre 2016



Tout un symbole cette année, dû à la participation des élèves de CM2, qui désiraient que soient présents sur les murs de leur école les emblèmes de la République.

A la fin des cours du vendredi, dans la cour de l'école, le Maire, quelques élus, les instituteurs et Mme Bonnard, la directrice accompagnaient les élèves pour dévoiler la devise de la République, "Liberté Egalité Fraternité" avant de se diriger sous le préau pour que la déclaration des droits de l'homme soit lisible par tous les élèves. Un goûter républicain avec chocolat, viennoiseries et fruits était offert.



Le soir, à la salle de l'Ensoleiādo, Robert Lazennec animait une réunion-débat sur le thème des inventaires de 1906, suite à la séparation des Eglises et de l'État.



Dans le rétro...



Noël à Belcodène



Noël au village

Cette année encore, la crèche a trouvé sa place à l'Agence Postale. Le décor, toujours très couleur locale, a été, cette année, agrémenté d'une superbe peinture de fond évoquant notre chère colline provençale du Garlaban réalisée par les "Couleurs de Belco" que nous remercions vivement.



10 décembre

Noël des Anciens

Journée festive pour fêter Noël pour les Belcodénois et Belcodénoises de plus de 65 ans. Comme chaque année, ils étaient les invités du Maire et du CCAS. Ainsi ce sont 140 convives qui se sont retrouvés autour d'un succulent repas de fête agrémenté d'un spectacle de cabaret. Une table joliment décorée, aux couleurs du père Noël, un service assuré par les charmantes employées municipales qui, pour l'occasion, étaient sur leur 31, et le dévouement de Mathie, Irène, Huguette, Sylvie, ... membres du CCAS qui ont préparé cette journée et distribué les colis de Noël.





17 décembre

Père Noël des enfants



La calèche, tirée par deux superbes chevaux est allée chercher le Père Noël, pour que les petits Belcodénois puissent faire une promenade en sa compagnie, autour du village. Grande effervescence sur la place de l'Ensoleiádo, avant son arrivée. Les plus téméraires ont bien voulu poser avec lui pour une photo souvenir, devant des parents toujours émus. Cadeaux et goûters ont été offerts à chaque enfant. L'après-midi, c'est un spectacle de clowns qui a été présenté aux plus grands avant de recevoir eux aussi leur cadeau.



Lors du rendez-vous traditionnel des associations, du personnel communal et des enseignants, actifs ou retraités, Monsieur le Maire a, pour l'occasion, remercié l'ensemble des Belcodénois qui œuvrent tout au long de l'année pour le bien-vivre au village. L'occasion également de lever le verre de l'amitié et de déguster les dernières galettes des rois et frangipanes de la saison du boulanger local.



Gâteau des rois des associations

Gâteau des rois des anciens



Manifestation incontournable pour les séniors Belcodénois, qui se sont retrouvés pour cet après-midi très convivial. Tandis que galettes des rois et frangipanes ornaient les tables, les amateurs de danse occupaient la piste. Grâce aux sujets répartis dans les gâteaux, leurs heureux bénéficiaires se sont retrouvés rois ou reines du jour.

Opération Sylvicole sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Belcodène : une première initiative qui se veut exemplaire !

Le petit Larousse définit la sylviculture comme l'ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.

Sur la commune de Belcodène, un secteur forestier présentant un besoin d'amélioration de son peuplement a été identifié par les techniciens forestiers, il a été le lieu de cette première opération sylvicole.

Ce secteur concerne quelques propriétaires privés, soucieux de valoriser leur patrimoine forestier de manière durable. Après plusieurs rencontres et échanges, sur les modalités techniques de l'exploitation, un accord s'est conclu pour une éclaircie sylvicole sur une surface de 19 hectares.

Le maître d'œuvre, désigné par les propriétaires, a élaboré un cahier des charges ambitieux pour permettre la réalisation de cette opération dans le respect des règles techniques et environnementales.

Le maître d'œuvre a assuré la surveillance et le suivi du chantier forestier.

Cette éclaircie sylvicole a été réalisée par une entreprise d'exploitation forestière, sélectionnée après consultation selon plusieurs critères relatifs à la qualité du travail, à la valorisation des produits, au rendu final de l'opération et au respect des délais de réalisation.

Le mode d'exploitation choisi, le plus adapté au type de peuplement en place, a été fait en arbre entier. Cette technique permet d'extraire du milieu les troncs des arbres coupés et leurs branches. Ce mode d'intervention offre l'avantage d'être économiquement intéressant pour ce lieu. De plus cela permet, une fois l'opération terminée de diminuer la matière combustible (rémanents) et donc de réduire le risque incendie.

L'entreprise se charge de valoriser les produits issus de l'exploitation selon leur qualité. Ces produits seront triés selon leur destination et classés en trois catégories : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

La part destinée au bois énergie (tronc de faibles diamètres et ensemble des branchages) sera transformée sur place en plaquettes forestières après une phase de stockage/ séchage sur place pendant deux mois environ.

L'opération a débuté fin mars 2017 et était entièrement terminée à la mi-juin 2017.



avant



après

Quatre nouvelles Citernes DFCl pour lutter contre les incendies

Quand Marcel Pagnol écrit dans "l'eau des collines", "La Provence, c'est le pays de la soif", on imagine aisément combien l'eau était autrefois un élément rare et précieux, indispensable dans la vie quotidienne de nos anciens. Si de nos jours l'eau coule aisément dans nos foyers et circule en abondance (relative), transportée dans d'importants réseaux modernes, elle n'en reste pas moins un élément rare dans nos collines. Les quelques réserves d'eau créées suite aux incendies de 1979, restent insuffisamment nombreuses face à l'importante densité de nos espaces boisés.

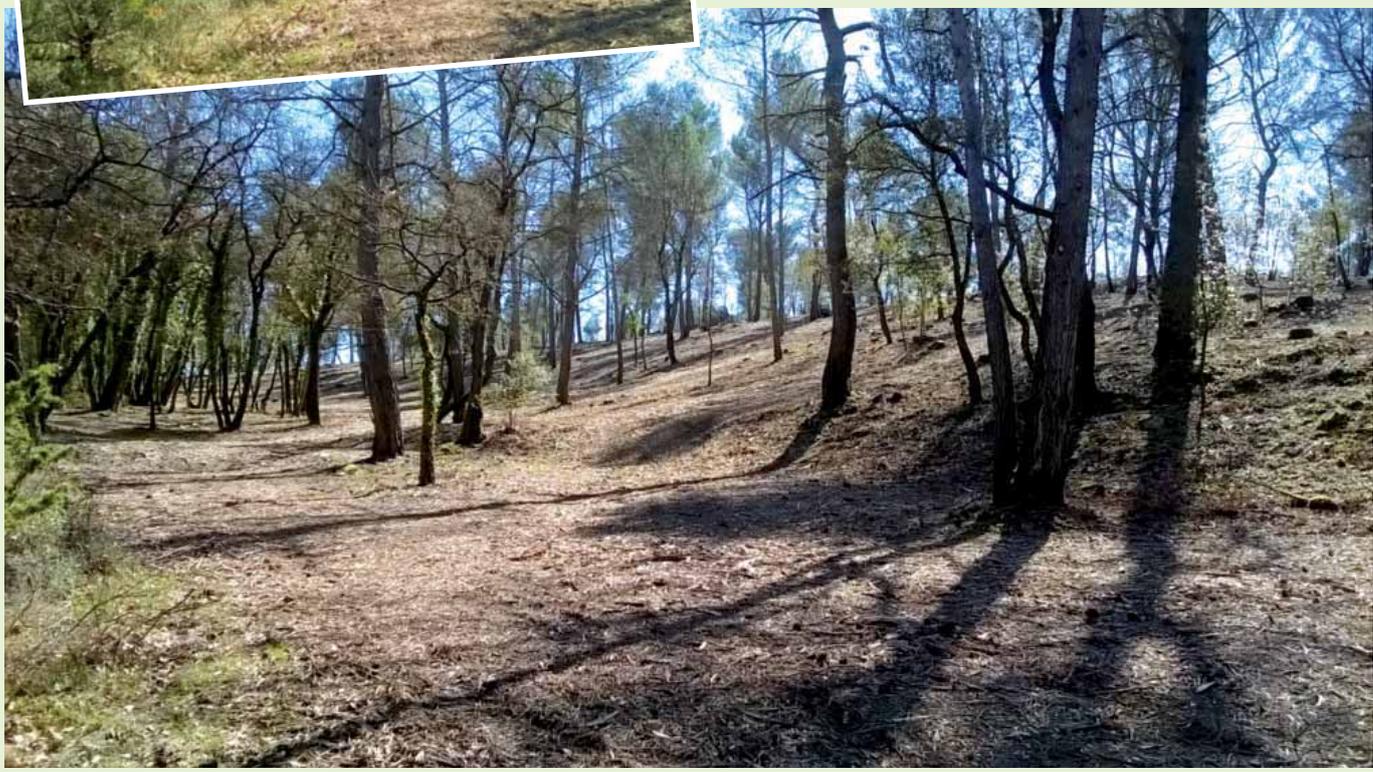
A l'initiative de Patrick Pin, maire de Belcodène et Vice-Président délégué à la Forêt au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, des citernes aériennes ont été déployées dans plusieurs communes forestières de notre communauté et à Belcodène en particulier. Venant renforcer nos 3 réservoirs d'eau, de "Pourrachon", du "Tonneau" et de celui situé à l'intérieur de l'espace de loisirs "Manaque et Coudoulet", 4 citernes supplémentaires ont été livrées et installées en coordination avec les techniciens du service forêt de l'agglomération. Implantées sur des zones préalablement



sécurisées et dégagées de toute végétation dans un rayon de 50 mètres, ces grosses cuves métalliques hors sol ont une capacité de 60 m³ chacune et sont accessibles par voie aérienne (hélicoptères). Elles sont positionnées à des endroits sensibles de notre territoire et accessibles rapidement pour en défendre tous les points vulnérables. A l'échelle de nos vastes étendues boisées ce sont des éléments non négligeables supplémentaires mis à la disposition de la protection forestière et qui peuvent être précieux et d'un grand secours au moment venu de les utiliser.

Travaux forestiers 2017

D'importants travaux forestiers d'éclaircie au titre de la défense de la forêt contre les incendies ont été entrepris sur notre Commune depuis le début de l'année. Le plus important chantier s'est déroulé au Nord de la commune, quartier du grand lot, sur une superficie de 40 hectares.



Petites incivilités à Belcodène

Et oui, jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal et en dehors des containers prévus à cet effet. Si le container est plein on ne doit pas déposer ses déchets à côté mais dans le container libre suivant.

Jusqu'à 450 € d'amende : c'est le montant qu'il peut vous en coûter pour abandon de déchet sur la voie publique, c'est-à-dire dans la rue mais aussi dans la nature.

La loi s'applique bien sûr si vous polluez notre nature avec du liquide de vidange, des matériaux de type tôle, ciment, bois,...

Vous êtes également passible d'une amende si vous laissez les déjections de votre chien sur la voie publique. Un petit sac plastique pour ramasser tout ça peut éviter ces pollutions désagréables.

L'objectif de toutes ces recommandations est bien sûr d'éradiquer cette mauvaise "habitude" consistant à abandonner ses déchets n'importe où alors que tout est fait pour vous en débarrasser de façon responsable. Notre environnement est magnifique, respectons-le !

Déchets : passons au vert !

<p>silim</p> <p>bronzo</p>	<p>Location de bennes et de compacteurs Récupération, transport valorisation, recyclage tous types de déchets</p>
<p>tep</p>	<p>Traitement des déchets spéciaux et toxiques Fourniture des conditionnements Pompage, collecte, transport</p>
<p>bondil</p> <p>spgs</p>	<p>Travaux d'assainissement Débouchage, pompage, vidange Curage de toutes canalisations Inspection télévisée de réseaux 3o / désinfection, dératisation, désinsectisation</p>

04 91 00 68 50
www.eauxdemarseille-environnement.fr

Toutes nos sociétés sont certifiées

Les transports collectifs au départ de Belcodène...

lepilote.com

Lignes de l'agglo

DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE



RESA'BUS

ZONE 3

C'est le bon plan de déplacements et un moyen simple pour dépenser moins et réduire son impact sur l'environnement.



Le service Résa'bus correspond à un service de transport à la demande.

Réservez votre bus du lundi au samedi de 6h45 à 19h au **0800 10 52 80** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou au **04 42 70 28 01** (appel au tarif normal, n° conseillé depuis un mobile), au minimum 1h avant votre départ.

BELCODENE ↔ LA BOUILLADISSE

Possibilité de correspondance avec la ligne 5 - La Bouilladisse ↔ Pôle d'échanges d'Aubagne.



Résa'bus

11

Ligne 11

BELCODENE

↔ **LA BOUILLADISSE**

↔ **AIX en PROVENCE**
(par autoroute)

Jours de fonctionnement	DU LUNDI AU VENDREDI DU 29/08/16 AU 18/12/16 ET DU 02/01/17 AU 30/07/17 SAUF LES JOURS FÉRIÉS	DU LUNDI AU SAMEDI TOUTE L'ANNÉE SAUF LES JOURS FÉRIÉS
BELCODENE - Les Hauts	06:45	07:35 12:40
LA BOUILLADISSE - La Gare - PMR	06:52	07:42 12:47
AIX EN Pce - Gare Routière Belges	07:45	08:45 13:32

Jours de fonctionnement	DU LUNDI AU SAMEDI TOUTE L'ANNÉE SAUF LES JOURS FÉRIÉS	DU LUNDI AU VENDREDI DU 29/08/16 AU 18/12/16 ET DU 02/01/17 AU 30/07/17 SAUF LES JOURS FÉRIÉS
AIX EN Pce - Gare Routière Belges	12:29 16:29 18:29	19:29 17:29
LA BOUILLADISSE - La Gare - PMR	12:52 16:52 19:05	19:52 18:05
BELCODENE - Les Hauts	13:01 17:01 19:14	20:01 18:14

Centrale d'informations
du réseau départemental
allôcartreize
0 810 00 13 26
Numéro Azur - prix d'un appel local

cartreize.com

lepilote.com



Transports scolaire

Les élèves fréquentant les collèges, lycées et autres établissements devront s'inscrire pour la rentrée 2017/2018

Services Transports Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
932, avenue de la Fleuride
ZI des Paluds-B.P 1415 - 13785 Aubagne Cedex.
Tél : 04 42 62 80 02

ou par le biais d'internet.
www.transports-scolaires.cg13.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

Je m'inscris!
en ligne

Accueil

Première inscription

Renouvellement

Suivi



A propos de la voie de Valdonne

Mise en service : 1868 Fermeture : 1987
Réouverture : ?

La réponse à cette interrogation vous intéresse

Si vous êtes un futur utilisateur pour vos déplacements professionnels ou de loisirs en direction d'Aubagne ou de Marseille. Est-il besoin de souligner les avantages qui s'attachent à ce type de transport en commun en site propre (TCSP) ? Économie financière, diminution du stress, de la pollution et bien d'autres effets indirects !

Si vous êtes futur lycéen ou parent de lycéen car la réalisation de ce TCSP conditionne l'édification du futur lycée programmé à la Bouilladisse ainsi que la piscine intercommunale qui devrait compléter cet équipement public et profiter à l'ensemble des habitants du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Véritable colonne vertébrale de notre territoire la réhabilitation de cette voie est indispensable pour son développement harmonieux .

Alors pourquoi un tel retard ?

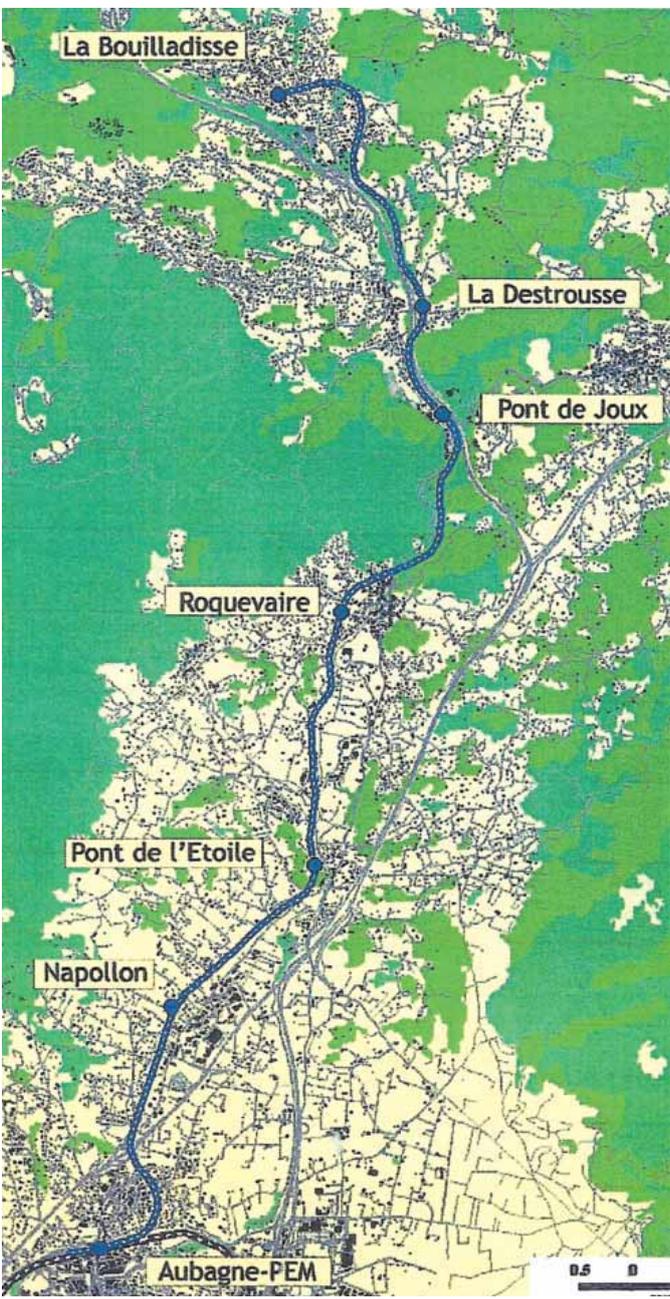
Un rapide historique permet de cerner la réponse à cette question.

Il y a plus d'une décennie, en 2006, la gouvernance de l'Agglo (intercommunalité du pays d'Aubagne et de l'Etoile) manifestait sa volonté de réhabilitation de la voie en l'inscrivant dans son agenda 21 et son plan de déplacement urbain(PDU).

De 2006 à 2009 un atelier citoyen animé par les services techniques de l'Agglo et présidé par Monsieur le maire de la Bouilladisse a permis à des citoyens engagés de co-élaborer un projet de TCSP de type tram-train. Ce type de transport ferré correspondait le mieux aux caractéristiques de la voie et aux besoins des usagers en permettant à terme, une liaison directe avec Marseille sans rupture de charge via la gare d'Aubagne.

En 2014 la nouvelle direction politique de l'Agglo remplace le projet de tram-train par un projet de tramway le Valtram. Ce nouveau projet de par ses caractéristiques ne peut pas emprunter les voies SNCF et condamne donc toute future liaison directe vers Marseille sans rupture de charges.

Aujourd'hui les nouveaux responsables politiques de la Métropole au nom d'un saupoudrage de crédits entendent limiter la réouverture de cette voie d'Aubagne à Pont de Joux !! Par cette décision ils méconnaissent les besoins de la population de ce bassin de vie qui majoritairement voit son activité située dans le bassin marseillais ; mais plus grave encore ils hypothèquent le développement harmonieux de notre territoire !



Le 21 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une motion contre la réalisation partielle du Val'tram (voir page 28 du Messagier).

Les progrès de la science et de la technologie offrent aujourd'hui plusieurs solutions techniques (tramway , Bus à Haut Niveau de Service Électrique (BHNSE) , tram-train). Avec l'appui de services techniques métropolitains et en tenant compte des besoins des usagers, exprimés dans le cas d'espèce au travers d'atelier citoyen, nos élus doivent faire le bon choix.

Pour quand la bonne décision ?

La gare de la Bouilladisse en activité



aujourd'hui



Tram électrique



BIBLIOTHEQUE

Les nouveautés à la Bibliothèque Municipale

L'emprunt de documents est entièrement gratuit pour les Belcodénois, tous supports confondus. De plus, la bibliothèque propose désormais des ressources numériques : des liseuses à emprunter chez soi et des tablettes à consulter sur place.



Depuis septembre 2016, les horaires ont été modifiés afin de proposer aux usagers de nouveaux créneaux, soit 2h30 d'ouverture hebdomadaire supplémentaires !

Mardi	15h à 18h30
Mercredi	9h à 18h30
Vendredi	12h à 18h30
Samedi	9h à 12h

Les enfants scolarisés à l'école communale sont accueillis à la bibliothèque dans le cadre du temps périscolaire. Au programme : des lectures-philo, de l'initiation à la lecture à voix haute, des jeux, des ateliers artistiques, ou tout simplement un moment de lecture au calme !

L'heure du conte a été repensée avec de nouveaux intervenants et de nouveaux supports : conteuses, musiciens, contes sur tablettes, etc.



Tous les mois de juillet depuis 2015 les lecteurs, quel que soit leur âge, peuvent participer à Bibenjeux, des jeux proposés tous les jours à la bibliothèque.

Sur le modèle du Mille-feuilles, le club lecture pour adultes, la bibliothèque propose désormais le Mille-bulles, un rendez-vous d'échanges sur la bande dessinée et le manga pour un public adulte.



Les projets pour 2017

La bibliothèque a initié cette année le **projet Pandore**, un projet interdisciplinaire pour toutes les générations, décliné sur toute une année autour de rencontres, ateliers, expositions, visites etc. En 2017, soyons curieux, intéressons-nous à l'art ! En mai, dans le cadre d'un cycle **Art & Mémoire**, la Bibliothèque a accueilli l'artiste **Alain Puech** et a emmené les Belcodénois visiter le Mémorial du Camp des Milles. L'anthropologue **Cécile Iwahara** interviendra sur le thème **Art & Ethno** au 2^{ème} semestre. Des visites au **Mac Arteam**, le musée d'art contemporain de Châteauneuf-le-Rouge, seront proposées pour de la culture hors les murs. En partenariat avec **Les Couleurs de Belco**, une grande exposition, dont le vernissage s'est déroulé le 13 mai, a mis en regard tableaux et œuvres littéraires. Des ateliers de gravure sont proposés tout au long de l'année afin de préparer la rencontre avec l'illustratrice **Évelyne Mary** en octobre.

Pandore 2017

Soyons curieux, intéressons-nous à l'art!

Entre autres animations, que vous pourrez repérer avec le logo.

Le 10 mars, la bibliothèque a fêté le Printemps des poètes autour de **Jean-Pierre Mauduy** avec une soirée poésie. Elle a accueilli l'auteure **Mayalen Zubillaga** pour un Mille-feuilles gourmand et un auteur surprise un peu plus tard dans l'année.

En juin, Martine Méric nous initiera à la **généalogie familiale**. Et le 3, la bibliothèque a organisé son troisième, dernier et plus grand **Tournoi Splendor** !

La bibliothèque va également développer son offre d'animations numériques, avec notamment une journée Trans'faire, qui associe les enfants du périscolaire et les tricoteuses de l'association ASF autour d'un projet de laine connectée, ainsi qu'une **exposition d'art numérique** montée par l'association Seconde Nature qui sera accueillie en octobre et autour de laquelle de nombreuses médiations seront proposées.



Irrésistible : quand Belcodène fait son théâtre

Cette comédie à l'humour irrésistible mettait en scène un mari qui, pour éprouver l'amour de sa jeune femme, la pousse dans les bras d'un dangereux séducteur.

Une façon originale et cocasse de décortiquer les mécanismes d'une jalousie peu ordinaire. Une trentaine de spectateurs ont apprécié le jeu des acteurs et le comique des situations.



Comptes-rendus des

Nous vous rappelons que l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie. Ne sont rapportée ci-après que les éléments principaux des délibérations importantes.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 19/09/2015, la Conseil Municipal de Belcodène a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans cette délibération, le Conseil Municipal a précisé les objectifs de la procédure et a défini les modalités de la concertation.

Par délibération en date du 28/06/2016, le Conseil Municipal a précisé que l'ensemble des règles résultant du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 sera applicable au Plan Local d'Urbanisme de Belcodène (article 12-VI alinéa 1 du décret). Par délibération en date du 13/12/2016, le Conseil Municipal de Belcodène a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'élaboration du plan Local d'Urbanisme s'est réalisée en concertation avec les personnes publiques associées et consultées. Cette concertation a pris la forme d'échanges permanents (emails, téléphoniques, etc). Quatre réunions d'échanges ont eu lieu les 29/01/2016 (présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement), 25/05/2016 (présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables aux principaux partenaires), 27/09/2016 (présentation aux principales personnes publiques du projet de règlement graphique et écrit) et 17/01/2017 (présentation du dossier réglementaire avant arrêt de la procédure). Cette phase d'échanges s'est parfaitement déroulée.

L'élaboration du PLU s'est réalisée en concertation avec la population conformément à la délibération du 19/09/2015. La commune a mis en place plusieurs outils de concertation. Des articles ont été diffusés dans la presse, le bulletin municipal a traité du PLU à plusieurs reprises et des panneaux d'information ont été affichés au fur et à mesure de la procédure.

M. le Maire a reçu en mairie les habitants l'ayant sollicité afin d'obtenir les éclaircissements et compléments d'information souhaités et les courriers reçus en mairie ont été analysés. Un registre de concertation et des documents de travail ont été mis à disposition de la population. Trois réunions publiques ont été organisées les 26 février 2016, 1er juillet 2016 et 10 février 2017.

Les modalités de la concertation ont été respectées et les observations ont été prises en compte dans les limites de l'intérêt collectif et de la législation en vigueur.

La procédure se situe à la phase d'arrêt du projet. A ce stade, le dossier est élaboré techniquement mais n'est pas opposable aux tiers car il est susceptible de modifications liées à la consultation des personnes publiques associées et consultées et aux résultats de l'enquête publique à venir.

Le dossier de PLU comprend les pièces suivantes :

- 0-Pièces de procédure
- 1-Rapport de présentation
- 2-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 3-Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4-Règlement
 - 4a-Règlement écrit
 - 4b-Règlement graphique sur l'ensemble du territoire (échelle : 1/5.500ème)
 - 4c-Règlement graphique sur le centre village (échelle : 1/2.000ème)
 - 4d-Extraits du règlement graphique au format A3 (échelle : 1/2.000ème)
 - 4e-Règlement graphique avec report des zones de risque (échelle 1/5.500ème)
 - 4f-Liste des emplacements réservés
- 5-Annexes
 - 5a-Servitudes d'utilité publique
 - 5b-Droit de préemption urbain
 - 5c-Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets
 - 5d-Bois soumis au régime forestier
 - 5e-Infrastructure de transport et isolation acoustique
 - 5f-Dispositions d'un projet de PPRn prévisibles (PAC du Préfet sur feu de forêt)

Conformément à l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit maintenant arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire précise que conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération qui arrête un projet de plan local d'urbanisme peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L.103-6. Elle est affichée pendant un mois en Mairie.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, la loi relative à la Solidarité et au renouvellement Urbain (loi SRU n°2000.1208 du décembre 2000) ;
Vu, la loi relative à l'Urbanisme et à l'Habitat (loi n°2009.1208 du 2 juillet 2003) ;
Vu, la loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 1 n°2009.967 du 3 août 2009) ;
Vu, la loi relative à l'Engagement National pour l'Environnement (loi ENE dite Grenelle 2 n°2010.788 du 12 juillet 2010) ;
Vu, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (loi ALUR n°2014.366 du 24 mars 2011) ;
Vu, l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ;
Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants et L.103-2 ;
Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-12 qui précise notamment qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-14 qui précise que le conseil municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Conseils Municipaux

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 19/09/2015 prescrivant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Belcodène, définissant les objectifs poursuivis et précisant les modalités de concertation ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 28/06/2016 décidant que l'ensemble des règles résultant du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 sera applicable au Plan Local d'Urbanisme de La Roque sur Pernes (article 12-VI alinéa 1 du décret) ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2016 débattant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Entendu, l'exposé de M. le Maire et notamment le bilan de la concertation publique prévue et organisée selon l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu, le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement (écrit et graphique) et les annexes ;

Considérant, que le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux personnes publiques consultées en ayant fait la demande ;

Considérant, que le projet de Plan Local d'Urbanisme devra être soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

TIRE le bilan de la concertation de façon favorable, considérant que les modalités ont été mises en œuvre et que les observations ont bien été prises en compte dans les limites de l'intérêt collectif et de la législation (cf. pièces annexées à la délibération) ;

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de Belcodène tel qu'il est annexé à la présente ;

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis :

- aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;
- aux organismes ayant demandé à être consultés dont les communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'association agréées qui en feront la demande ;
- à la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) publiée le 13 octobre 2014.

PRECISE que la présente délibération sera affichée durant un mois en Mairie ;

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation des présentes.

Convention type d'occupation des locaux communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant, les besoins éducatifs, sociaux, culturels et sportifs de sa population, la Commune de Belcodène souhaite engager un partenariat étroit avec le tissu associatif local. Il s'agit de soutenir activement les activités associatives par une contribution municipale de mise à disposition des locaux communaux ;

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la Commune de définir au mieux les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés et les obligations et responsabilités de chacune des parties ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition annuelle et gratuite des salles municipales et équipements sportifs aux associations d'intérêt communal.

Convention constitutive d'un groupement de commande relatif à la fourniture de produits bio

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour le lancement des marchés liés à la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique et/ou d'un mode de production respectueux de l'environnement et/ou du commerce équitable afin de réduire les impacts environnementaux et/ou sociaux de la consommation alimentaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de constitution dudit groupement de commande.

Fiscalité directe locale 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant le contexte économique national et notamment la baisse drastique des dotations aux communes ;

Considérant la lourde contribution exigée des collectivités au redressement des comptes publics ;

Considérant que l'Etat a confirmé la poursuite de cette politique dans le projet de Loi de finances 2017 et continue de transférer toujours plus de charges vers les collectivités territoriales ;

Considérant que malgré une situation saine des finances de la Commune, un effort a été demandé aux administrés en 2016 via une progression mesurée de la fiscalité directe locale ;

Considérant qu'il n'est pas souhaitable d'alourdir, en 2017, la fiscalité directe locale qui pèse sur nos administrés ;

Décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2017 et de les fixer selon le tableau ci-dessous :

	Base 2017	Taux 2017	Variation des taux	Produit
Taxe d'Habitation	2 671 000	15,69%	0%	419 080€
Taxe Foncier Bâti	1 609 000	29,77%	0%	478 999€
Taxe Foncier Non Bâti	10 900	101,54%	0%	11 068€
Total			0%	909 147€

Règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du columbarium et du jardin du souvenir, ci-après.

Article 1 : Création du columbarium et du jardin du souvenir

Un Columbarium et un jardin du souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer les urnes, ou d'y répandre les cendres de leurs défunts ; Pour ce faire, il convient de respecter les dispositions du présent règlement.

Columbarium

Article 2 : Destination des cases

Le columbarium est divisé en cases de 47 x 45 x 40 cm, destinées à recevoir exclusivement des urnes cinéraires. Dans chaque case, les familles peuvent déposer trois urnes cinéraires, en veillant à ce que la dimension des urnes permette leur dépôt. La Commune n'est pas responsable si le dépôt ne peut être effectué en raison de la dimension des urnes.

Article 3 : Attribution

Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes décédées à Belcodène, ou domiciliées, ou nées, ou propriétaires à Belcodène. Alors même qu'elles seraient décédées dans une autre Commune. Aucun dépôt d'urne n'est possible sans certificat de crémation de l'officier d'état civil de la Commune de crémation, et l'autorisation du Maire de Belcodène ou de son représentant.

Article 4 : Expression de la mémoire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au columbarium se fait par gravure sur le couvercle de fermeture. Il est possible d'y fixer une photographie de taille standard maximum de 8 x 10 cm. Les gravures devront être réalisées en caractères ayant au maximum une hauteur de 3 cm pour les majuscules et 2,5 cm pour les minuscules, calligraphie libre, dorées à l'or fin ou blanches. Les gravures comprendront exclusivement les noms, prénoms, dates de naissance et de décès du ou des défunts. Chaque case pouvant accueillir trois urnes, la disposition des gravures et des photographies doit permettre l'inscription des mémoires. Au terme de la durée de la concession, le couvercle de fermeture reste acquis à la famille.

Article 5 : Exécution des travaux

Les opérations nécessaires à l'utilisation du columbarium : ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques, sont obligatoirement exécutées en présence d'un agent de police municipale ou d'un élu, par une entreprise agréée.

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (marbrerie, pompes funèbres) pour la réalisation des gravures qui reste à sa charge.

Article 6 : Fleurissement

Le fleurissement est autorisé uniquement au sol devant le Columbarium, pendant un mois après le décès, au 1^{er} novembre et à la date anniversaire du décès. En dehors de ces périodes, la Commune se réserve le droit d'enlever les fleurs.

Article 7 : Tarif, durée et renouvellement de la concession

Les cases sont concédées pour une période de 50 ans, renouvelable.

L'octroi de la concession dans le Columbarium ouvre droit à la perception au profit de la Commune d'une redevance unique dont le tarif est fixé par le Conseil Municipal.

A son expiration, la concession peut être renouvelée suivant le tarif en vigueur à cette date. Les concessionnaires et leurs ayants-droit disposent d'un délai de 3 mois après le terme de la concession pour user de leur droit à renouvellement.

En cas de renouvellement, la nouvelle période prend effet le lendemain de la date d'échéance de la période précédente.

En cas de non renouvellement de la concession dans le délai de 3 mois après son expiration, la case est reprise par la Commune, de plein droit, à titre gratuit, sans indemnité. Les cendres sont alors dispersées dans le Jardin du Souvenir. Les urnes et la plaque sont tenues à la disposition de la famille pendant un an. Passé ce délai elles sont détruites.

Jardin du Souvenir

Article 8 : Dispersion des cendres

Conformément aux articles R.2213-39 et R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir.

Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et du Maire ou de son représentant, après autorisation délivrée par la Mairie.

Le Jardin du Souvenir est accessible dans les conditions définies à l'article 3 du présent règlement.

Chaque dispersion est inscrite sur un registre tenu en Mairie.

Article 9 : Fleurissement

Tous les ornements et attributs funéraires sont prohibés. Le fleurissement devant le jardin du souvenir est autorisé pendant un mois après la dispersion, au 1^{er} novembre et à la date anniversaire du décès.

Convention avec le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention à intervenir entre la Commune de Belcodène et le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc, relative aux activités sportives, artistiques et culturelles, fixant la participation de la Commune à 50% de la majoration des tarifs des activités appliquée aux enfants de Belcodène pour l'année 2017.

Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), une subvention inchangée, au titre de l'exercice 2017, d'un montant de 22 000€.

Enfouissement des réseaux Puits de Buisson

Avenant à la convention de financement SMED 13 Face E 2015

Vu la délibération du Conseil Municipal de Belcodène n°2015-056 du 19 septembre 2015 relative à la convention de financement de travaux pour l'enfouissement et le renforcement des réseaux d'énergie électrique du secteur Puits de Buisson ;

Considérant l'opportunité de mise en souterrain des réseaux de communication électroniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution d'énergie électrique désignés dans la convention ci-dessus évoquée ;

Considérant que le SMED 13 est compétent, en tant que maître d'ouvrage, en matière de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électriques comme de communications électroniques ;

Considérant le plan de financement de l'opération ci dessous :

Montant HT du projet	69 435€
Aide du Département (28,6% du HT)	19 884€
Autofinancement de la Commune	49 551€
TVA financée par la Commune	13 887€
Montant total TTC	83 322€

Echéancier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de travaux pour l'enfouissement et le renforcement des réseaux d'énergie électrique du secteur Puits de Buisson à intervenir entre la commune de Belcodène et le SMED 13 qui y ajouté les travaux de mise en souterrain des réseaux de communication électroniques dans le même périmètre d'intervention.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de ladite convention et tout document s'y rapportant.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage publique avec le SMED 13 pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public au Puits de Buisson

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée qui prévoit que lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Vu, la délibération n°2015-066 qui approuve la convention de financement autorisant le SMED 13 à réaliser le programme d'électrification rurale 2015 concernant le renforcement BT du poste Puits de buisson, sis RD46C ;

Considérant, le souhait du Conseil Municipal d'intégrer dans l'environnement les réseaux d'éclairage public, propriété de la Commune, dans le même périmètre d'intervention ;

Considérant que le SMED 13 est compétent en tant que maître d'ouvrage, en matière de travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communications électroniques et que les statuts du syndicat autorise le SMED 13 à exercer en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, les compétences relatives à l'intégration des réseaux d'éclairage public dans son environnement dans le cas de travaux coordonnés ;

Considérant qu'il est souhaitable que les travaux d'intégration dans l'environnement de ces réseaux soient réalisés dans le cadre d'une opération unique ;

Considérant, le coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 51 379€ HT ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide de confier par convention ci-annexée, la co-maîtrise d'ouvrage publique au SMED 13 pour la réalisation de travaux d'éclairage public, chemin Puits de Buisson, coordonnés avec des travaux sur les réseaux électriques et de communication électroniques sur le même périmètre ;
- Approuve le programme de travaux présenté dans la convention ci-annexée pour un montant prévisionnel de 51379 € HT;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Demande de subvention au Conseil Départemental - Travaux de Proximité 2017 - Enfouissement de l'éclairage public au Puits de Buisson

La commune de Belcodène mène depuis plusieurs années une réfection de son parc d'éclairage public.

Ces opérations visent le double objectif de remplacer les mats en bois ou en béton existants par des candélabres plus esthétiques mais également équiper ces matériels de dispositifs à LEDS pour réduire les consommations énergétiques. Le chemin Puits de Buisson entre dans cette campagne de renouvellement. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une opération unique avec l'effacement et le renforcement des réseaux de distribution électriques du même secteur, permettant ainsi de dégager des économies d'échelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre des travaux de proximité pour l'exercice 2017, pour l'enfouissement et le renforcement du réseau d'électricité du secteur Puits de Buisson.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant H.T. du Projet	51 379,00€
Aide du Département (70% du HT)	35 965,30€
Autofinancement de la commune	15 413,70€
TVA financée par la Commune	10 275,80€
Montant total TTC	61 654,80€

Echéancier prévisionnel: 2^{ème} semestre 2017

Subventions aux associations 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessaire aide financière à apporter au tissu associatif local afin de lui permettre de poursuivre ses missions,

Décide de l'attribution, au titre de l'année 2017, des subventions suivantes :

Association Sportive et Culturelle de Belcodène (ASCB)	3 250€
Club des Anciens de Belcodène	3 250€
Tennis Club de Belcodène (TCB)	2 500€
Société de Chasse de Belcodène	2 500€
Cercle du Progrès de Belcodène	2 500€
Football Ligue de Belcodène (FLB)	2 500€
Les Couleurs de Belcodène	650€
Handball Club de Cadolive et du Bassin Minier (HCBM)	500€
HCBM subvention exceptionnelle	1 000€
Les Amics de Mesclun	300€
OLPAS Provence Laïcité	300€
Amical des Sapeurs-Pompiers de La Bouilladisse	150€
Les Belles Anglaises de Provence	150€
Décors du travail	150€
Total	19 700€

Demandes de subventions au Conseil Départemental

Développement du parc informatique de la Commune

Dans la perspective de la modernisation des services publics de la Commune, du développement de l'administration électronique et de l'amélioration de l'accessibilité des services publics aujourd'hui distants des citoyens, la Commune se voit dans l'obligation d'augmenter son parc informatique par l'acquisition d'ordinateurs neufs et performants afin de gérer ces nouveaux services en back-office.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

■ De solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) pour l'acquisition d'ordinateurs neufs et performants à destination des services administratifs de la Mairie.

■ D'adopter le plan de financement suivant :

Montant HT du projet	12 990€
Aide du Département (60% du HT)	7 794€
Autofinancement de la Commune	5 196€
TVA financée par la Commune	2 598€
Montant total TTC	15 588€

Echéancier prévisionnel : 1^{er} semestre 2017

Réaménagement du centre village (Mattei) - étude et travaux

La Commune s'est rendue propriétaire d'un bien au cœur du village en 2015 afin de réhabiliter la bâtisse pour y produire du logement social, de reconfigurer et sécuriser le carrefour principal du village aujourd'hui accidentogène et réaménager les espaces publics immédiats pour faciliter les stationnements et les cheminements piétonniers.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

■ De solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) pour l'exercice 2017, pour le réaménagement du centre urbain de la Commune.

■ D'adopter le plan de financement suivant :

Montant HT du projet	152 100€
Aide du Département (59% du HT)	89 655€
DETR (21% du HT)	32 025€
Autofinancement de la Commune	30 420€
TVA financée par la Commune	30 420€
Montant total TTC	182 520€

Echéancier prévisionnel : 1^{er} semestre 2017

Mise aux normes et au gabarit du chemin de la Sablière

Il s'agit d'améliorer les conditions de sécurité du trafic routier et des cheminements piétonniers en uniformisant le gabarit de la voie avec un revêtement enrobé et stabilisation des bas-côtés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

■ De solliciter l'aide du Conseil départemental au titre des Travaux de Proximité pour l'exercice 2017, subventionnés à 70% du montant total HT concernant l'aménagement, la mise aux normes et au gabarit du chemin de la Sablière.

■ D'adopter le plan de financement suivant :

Montant HT du projet	75 000€
Aide du Département (70% du HT)	52 500€
Autofinancement de la Commune	22 500€
TVA financée par la Commune	15 000€
Montant total TTC	90 000€

Echéancier prévisionnel : 1^{er} semestre 2017

Motion contre la réalisation partielle du Val'Tram

Considérant que,

La décision de la Métropole de ne pas réaliser le Val'tram jusqu'à La Bouilladisse est inique, scandaleuse et inacceptable. Elle est justifiée officiellement par l'augmentation du coût prévisionnel des travaux qui passe de 91 millions d'€ (estimation juin 2015) à 127,7 millions d'€ (estimation décembre 2016), soit plus de 40% d'augmentation, à cause principalement du tracé choisi sur la ville d'Aubagne.

Le financement du projet repose sur des participations déjà actées par l'État (18,7 M€), la Région (5M€), le Département (30 M€), les concessionnaires (3,9M€). Ces montants sont fixes et donc pour un projet à 91 M€, la part de financement de la Métropole est de 33,4 M€ mais pour un projet à 127,7 M€, cette part métropolitaine passe à 70,18 M€, soit plus du double.

En réalisant le Val'tram uniquement jusqu'à Pont de Joux, les engagements des partenaires institutionnels seront diminués proportionnellement pour chaque phase. Ce projet "tronqué", présenté en comité de pilotage le 26 janvier 2016, va coûter à la Métropole 49,43 M€. Pour réaliser le projet augmenté à 127,7 M€ jusqu'à La Bouilladisse, il faut donc que la Métropole rallonge son budget de 20,75 M€. Elle ne le souhaite pas, préférant le consacrer à d'autres projets métropolitains et dédaignant ses engagements pris lors de la présentation de son projet de déplacement métropolitain.

La mise en service du Val'tram uniquement jusqu'à Pont de Joux est également une ineptie en termes de logique de déplacement. La première tranche ne prévoit pas d'achat de matériel roulant.

On fera avec les rames actuelles qui circulent sur Aubagne, qui ne pourront pas absorber la fréquentation notamment en heure de pointe. Cela va créer une augmentation de l'engorgement du réseau routier et une inadaptation du parking relais de Pont de Joux. En rajoutant une rupture de charge pour tous les passagers du nord du territoire, on rend inopérant le Val'tram. Le projet n'est pas viable socio économiquement.

Le Conseil Municipal de Belcodène récusé le renoncement de la Métropole car elle remet en cause la cohérence globale du projet du Val'tram et lèse toutes les populations du nord de notre territoire.

L'arrêt du Val'tram à Pont de Joux, c'est aussi l'abandon définitif de la construction du lycée à La Bouilladisse. C'est la double peine infligée à tous les habitants de notre territoire. Comment peut-on continuer à urbaniser nos villages si les collectivités en charge des déplacements ont délibérément décidé de ne pas investir dans le nord du territoire ?

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Belcodène refuse l'amputation du projet du Val'tram qui condamne les ambitions d'aménagements de nos territoires, portées notamment par le schéma de cohérence territoriale.

Il réclame la révision du projet notamment sur le choix du tracé aubagnais afin de réduire le coût global et réaliser le projet en une seule tranche.

Il enjoint la Métropole de concentrer et prioriser ses investissements programmés pour nos territoires du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sur le projet de Val'tram de la gare d'Aubagne jusqu'à La Bouilladisse.

Ça s'est passé à Belcodène



Transhumance, une tradition qui fait du bien à l'environnement

Venues des Alpes, elles se sont installées dans nos collines durant plus d'un mois, et en ce 18 février, était venu l'heure de la transhumance pour les 500 brebis et quelques chèvres qui ont accompli un bien utile travail d'entretien de nos forêts, tout en profitant des pâturages naturels et du bon air de Belcodène. Elles participent ainsi, à la prévention des incendies, permettent d'ouvrir le milieu végétal et favorisent la biodiversité dans nos massifs.

Mais avant de rejoindre le Garlaban, le troupeau a traversé le village pour le plus grand bonheur des Belcodénois, petits et grands.

Une pause devant la mairie pour profiter du pré où les Belcodénois ont pu également admirer chèvres et cochons ainsi que le taureau de la ferme pédagogique du Vallat.

Sur la place de la mairie, l'association "Colineo", qui participait à cette manifestation, sensibilisait le public à tout ce qui concerne la protection de l'environnement par des jeux à la fois ludiques et pédagogiques. Un peu plus loin, on pouvait peindre des santons de bergers et moutons, avec les conseils avisés des "Couleurs de Belco".

A l'intérieur de la mairie, la Commission des Fêtes et le Conseil des Jeunes proposaient vin chaud et chocolat chaud.

Compte tenu des conditions climatiques favorables, et des ressources en herbe importantes, les moutons sont revenus à Belcodène quelques jours au mois de mars, avant de rejoindre les alpages.



Grand Prix cycliste de Belcodène

Cette année encore, Jean-Noël Bisaccia, Conseiller Municipal, passionné par la petite reine, a organisé avec le Vélo-club la Pomme de Marseille le grand prix cycliste de Belcodène pour le plus grand plaisir des coureurs bien sur, mais aussi du large public, parmi lequel beaucoup de Belcodénois venus assister à ces compétitions officielles en simples curieux ou amateurs avisés.

Une belle animation sportive qui se renouvelle maintenant chaque année sur un circuit belcodénois difficile mais néanmoins très apprécié des coureurs.



Le Roumavage fête l'arrivée du printemps

Un lundi de Pâques toujours très attendu par les Belcodénois pour qui le Roumavage évoque l'arrivée du printemps, le pique-nique, les grillades, les jeux de plein air et bien évidemment l'apéro entre copains. Tout cela réuni en une seule journée autour de la chapelle de l'Ermitage.



Un petit clin d'œil provençal avec le message de bienvenue du Maire avant de profiter d'un verre de l'amitié servi par la commission des fêtes qui, l'après-midi, organisait également la chasse aux œufs pour les enfants. La jeunesse était bien présente et si on ne les voyait pas on pouvait les entendre chanter. Le Roumavage à Belcodène, c'est aussi les premières parties de pétanque, jeux de ballon et premiers coups de soleil. Le printemps est bien là, profitons en !





22^{ème} édition de la foire horticole et 2^{ème} tour des élections présidentielles, les parkings aménagés pour l'occasion étaient nécessaires.

Foire horticole et rurale de mai : de l'animation au village !

Ce rendez-vous incontournable du premier dimanche de mai permet aux Belcodénois de fleurir et d'embellir leur jardin, terrasses ou balcons, car on a tous au fond de nous, une âme de jardinier. Alors maintenant il faut planter ! Plantes fleuries, rosiers, et même plantes potagères, car les plants de tomates, courgettes ou salades laissent les amateurs indécis devant tant de diversité. De la couleur, de bonnes senteurs, les allées n'étaient qu'un parterre multicolore qui se retrouvera bientôt dans nos jardins.

Vide-greniers de juin

Il fallait presque agrandir le centre du village pour permettre à tous les exposants de s'installer !

La commission municipale des fêtes a organisé une méga-brocante pour ce lundi de Pentecôte très ensoleillé qui a fait le bonheur des chineurs. Du monde dans les allées, du monde sur la place Saint-Eloi, du monde aux sandwiches, bref une belle réussite. Rendez-vous en septembre pour un prochain vide-greniers.



La Fête des Voisins



Non, la fête des voisins n'est pas désuète, et pour les habitants du chemin de l'Adret, c'est même devenu une institution !

Un bon moment entre voisins...

Depuis quelques années maintenant et toujours le 3^{ème} vendredi du mois de mai, c'est avec beaucoup de plaisir que tous se retrouvent autour d'un buffet festif pour trinquer au "bon vivre" du quartier. Tous les âges sont représentés et personne n'est jamais pressé de repartir même avec des températures plutôt fraîches cette année.

Les Hautes Bastides fêtent les voisins pour la première fois

Dimanche 21 mai à partir de midi, une vingtaine de riverains des Hautes Bastides se sont retrouvés autour d'un apéro bien garni et d'un bon repas. Chacun avait apporté de quoi bien manger : qui des pieds paquets, qui des salades, qui des tartes ... Pour cette première dans le quartier, adultes et enfants ont passé un joli moment de convivialité et de découverte jusque tard en fin de la journée!



Belcodène fête la Musique

Tout était réuni ce 21 juin pour fêter l'arrivée de l'été et la musique : un temps splendide, de la très bonne musique, à manger et à boire.

C'est la Commission des Fêtes qui a s'est occupé de la partie musicale avec des groupes exclusivement belcodénois.

Ce sont Fabien l'épicier, Jaco le bistroquet, le Boulanger et le Cercle qui ont rassasié et abreuvé tout ce beau monde venu participer à cette belle fête.

Plus de 200 Belcodénois ont ainsi passé une très agréable soirée dans une ambiance sympathique qui a régalé petits et grands.





Assemblée générale annuelle ordinaire

Au cours de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2017, la Commission a été renouvelée dans son intégralité. Les membres en place conservent leurs fonctions.

Le Bureau est donc ainsi composé :

Président : Pierre Tagliaferro

Trésorier : Frédéric Tagliaferro

Caviste : Fernand Macheras

Responsables Gérance : Claudie Loth, Philippe Lamblet et Jean-Luc Blanc

Responsables Animations : Brigitte Laurent, Laurent Gascon et Emmanuel Geffroy

Le compte rendu financier est en équilibre, il est adopté à l'unanimité comme le compte rendu moral de l'Association. L'assemblée Générale est suivie d'un apéritif de bonne année offert à toute la population, au cours duquel il est procédé au renouvellement des cartes de membres pour l'année 2017. Pour un coût de 10 € par famille, elle permet de participer à toutes les manifestations tout au long de l'année. 110 familles ont ainsi effectué cette démarche dès ce 29 janvier.



Sardinade

Nouvelle réussite pour cette sardinade annuelle du jeudi de l'Ascension.

115 inscriptions pour 45 kg de sardines. Cette année encore ils n'ont pas réussi à tout manger mais il n'en est quand même guère resté. Elles étaient à la bonne taille, parfaitement cuites et accompagnées de succulentes tomates. Salade, fromages, glaces et café on clôturé ce repas festif et maintenant traditionnel.

La Commission avait décidé d'innover en remplaçant la traditionnelle distribution d'information dans les boîtes à lettres par un message sur les portables de chaque membre. Il faut vivre avec son temps !

Opération concluante même si certains n'ont pu être joints par défaut de coordonnées.

Quand vous passez faire un tour au Cercle pensez à laisser vos coordonnées pour faire ainsi partie des convives la prochaine fois.

Lotos

Le Cercle du Progrès, comme chaque année, a organisé sa saison lotos le dimanche soir, de début novembre à fin janvier, afin de meubler dans la bonne humeur les fins de semaines hivernales. La fréquentation y est régulière, 70 à 80 personnes viennent y gagner les lots de qualité et passent un bon moment garanti dans une ambiance familiale et bon enfant.

Rendez-vous est donné pour le premier dimanche de novembre prochain.

Le Cercle de Belcodène, c'est un lieu convivial plein de belles et bonnes activités, diverses et variées, tout au long de l'année. Il y en a ainsi pour tous les goûts, à moindre coût, dans une ambiance familiale et pagnolesque.

Association Sportive et Culturelle de Belcodène

L'ASCB, vous propose depuis plus de 30 ans des activités pour tous, des plus jeunes au plus âgés, ludiques ou sportives, mais aussi tournées vers le bien être, la santé, ainsi que des nouveautés chaque année !

Catalogue des activités et responsables de sections :

Fitness : Lydie Brisson 06 25 35 22 70

Yoga : Colette Bisaccia 06 25 95 76 86

Musique : Michelle Miralles 06 52 26 71 50

Qi Gong : Sandrine Le Gavrian 06 29 61 41 38

Jazz Funk : Emilie Gauthier 06 89 04 84 48

Danse Orientale : Corinne Collinet 06 63 99 51 46

Judo et Pancrace : Jean Philippe De Pieri : 06 10 89 06 65

Boxe Française : Denis Bossy 06 88 11 84 83

Tir à l'arc : Jean Luc Capra 06 11 14 86 76

Sophrologie : Sophie Lecompte 06 74 38 88 32

Messages personnels de quelques professeurs :

Section Yoga : Mais quels exercices fait on dans un cours de Yoga ????

DO-IN

Les exercices de DO-IN font partie intégrante du concept de santé dans la tradition japonaise. Le DO-IN est un automassage de tout le corps. Accessible à tout âge, le DO-IN est particulièrement recommandé aux personnes en état de stress ou affaiblies ainsi qu'aux femmes enceintes.

HATHA YOGA

Le Hatha Yoga permet de développer la concentration, apaiser le mental et acquérir souplesse et dynamique du corps grâce à la circulation du souffle (pranayama) sur des postures simples conseillées (asanas). Les séances procurent détente, santé et stabilité émotionnelle. Pour les sportifs, cette pratique renforcera le souffle, la concentration, l'élasticité des muscles et des attaches, elle tonifiera et assouplira les articulations.

Nouveauté : ouverture d'un cours pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Venez nombreux !

Professeur : Valérie Lamour

Section Sophrologie NOUVEAUTE

Technique de relaxation basée sur des exercices de respiration et de gestion de la pensée, souvent utilisée pour combattre le stress. Pour tous ! Professeur : Jocelyne Bert

Section Pancrace NOUVEAUTE

Découvrez le combat pieds/poings, les projections et travail au sol, une activité self défense sur mesure !

Professeur : Mathieu Morciano

Section Qi Jong

Gymnastique traditionnelle chinoise et science de la respiration présentée le 07 Mars dernier au cours de l'émission "les pouvoirs extraordinaires du corps humain" par Michel Cymes et Adriana Karembeu. Le Qi Gong, nouvelle pratique -miracle pour notre santé ? N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

Professeur : Sandrine Le Gavrian

Section Hip Hop : "Cette année encore nous avons la joie d'accueillir les enfants dans la section Hip Hop. Cette danse venue du Bronx reste un beau moment de détente et un magnifique partage. Pour notre plus grand bonheur, nos plus petits, 6 ans, et nos plus grands, 16 ans, se mêleront autour de musiques actuelles lors de deux représentations de l'ASCB".

Professeur : Laurine Demdjian.

Section Jazz Funk

Rien de mieux que de venir voir nos danseuses à l'œuvre pour tomber amoureux de la danse Jazz Funk avec ses rythmes variés et tendance, ses tenues super sympas et très girly, et la bonne humeur de toute l'équipe. Chaque année, nos danseuses donnent le meilleur d'elles-mêmes pour vous ravir !

Professeur : Corine Carro Delestrade

Section Danse Orientale

Autrefois une danse liée aux rites de la fertilité, elle est une glorification de la Force reproductrice de la Nature. Elle est un Hommage à la vie et à la Femme !!! Loin des critères physiques de la mode, l'important reste la Beauté du geste en Harmonie avec la Musique. Elle est "créativité" guidée par l'émotion, les sentiments et le partage. Rejoignez nous !

Professeurs : Ghislaine Arnette et Sabrina Sedrati





Agenda de l'association

3 Juin 2017 : fête de l'ASCB, au centre de loisirs de Manaque et Coudoulet. Cette année, l'ASCB vous propose un témoignage photographique autour de ses plus de 30 ans d'histoire. Ne ratez pas l'occasion de vous revoir en culottes courtes!

La fête de l'ASCB c'est aussi l'occasion d'admirer le travail des adhérents au travers d'un spectacle dynamique et chaleureux ; de partager un moment de convivialité autour d'un apéritif offert par l'association ; de déguster des produits de qualité, terroir et locaux, car l'association met un point d'honneur à promouvoir les commerces de proximité, et les produits issus de notre terroir.

Programme :

16h-17h : animation avec l'association Libre et Sauvage: venez nombreux admirer le défilé de chevaux, avec quelques surprises de la part de Claudia et Sylvia!

17h-19h30 : spectacle organisé par l'ensemble des sections

19h30 : apéritif offert par l'association

21h : tirage de la loterie

21h : Soirée dansante : venez danser avec nous jusqu'au bout de la nuit !

11 Juin 2017 : spectacle de danse à la salle la Pleïade, La Destrousse. Toutes nos danseuses et leurs professeurs seront ravis de partager avec vous le travail de leur année.

15 juin 2017 : récital école de musique : le saviez vous ? Nous avons des virtuoses à Belcodène, venez les admirer !



Amis Sans Frontières (ASF) : Les tricoteuses de Belcodène

Cette année, l'association a partagé une action avec la médiathèque : "le projet transfaire" qui est une transmission de savoir faire.

Ce projet intergénérationnel a permis d'agréables rencontres entre les enfants du périscolaire de l'école, les mamies tricoteuses, les bibliothécaires et l'équipe de la BDP pour travailler sur du fil connecté.

Les adhérentes ont tricoté avec les enfants (aiguilles et crochets). Ce fut un tel succès que les enfants comme les tricoteuses ont réclamé une poursuite de cet apprentissage jusqu'au 31 mai 2017.

Les enfants lisent à voix haute une histoire, qui est représentée par un carré tricoté, qu'ils enregistrent et par le système Touch Board un lien est établi entre les tricots et les pistes enregistrées. C'est magique ! Les tricoteuses ont beaucoup appris sur ces nouvelles technologies.



De plus les tricoteuses ASF poursuivent leur action en faveur des enfants démunis. En 2016, plus de 1 000 pièces tricotées ou cousues ont été distribuées dans les services sociaux et hôpitaux de Marseille pour les enfants de 0 à 3 ans. Vous pouvez toujours les rejoindre les lundis à partir de 14h au tennis club de Belcodène, ou soutenir leur action en faisant don de laines ou de tissus.

Contacts :

Patricia 04 42 70 61 44 ou Marie-Claude 06 22 23 16 08

Football Ligue de Belcodène

Mettre de la magie dans un ballon...



Match Marathon (20/05/2017)

Le tant attendu match marathon de 3 heures opposant les coaches aux enfants de la FLB a tenu toutes ses promesses. Après 2 h, les extraordinaires coaches menaient de 15 buts. Mais la fatigue et la présence de près de 50 gamins sur la pelouse a fait que les enfants sont revenus dans le match. Après avoir été menés tout le match, ils ont réussi à égaliser à 42 – 42 à 8 secondes de la fin. Tout s'est joué au tir au but. La maladresse des coaches face à leur épuisement a eu raison d'eux. C'est ainsi que les enfants l'emportent 15 à 10 à la séance des tirs au but. Et pour la 3ème année consécutive les coaches ont offert la pizza aux enfants lors de la finale de la Ligue des Champions retransmise sur écran géant à la salle du Temps Libre (P. Bogi) le samedi 3 juin dernier.



FSGT (saison 2016/17)

Pour sa troisième saison l'équipe de la FLB a fini pour la troisième fois d'affilée seconde au classement à seulement 2 points du champion du canton d'Aix-en-Provence, Gréasque. Une performance qui commence à faire parler au sein de cette ligue nationale. La FLB devient une équipe prise, à présent, très au sérieux. Bravo au coaching de Rémi Tomasini, qui a su mêler convivialité et engagement tout au long de l'année.

Master Ligue (saison 2016/17)

Cette 6^{ème} saison de championnat, avec près de 150 joueurs, s'est terminée fin Mai. En Master Ligue 1, l'Inter de Belcodène soulève pour la cinquième fois de son histoire le trophée du titre de champion qui lui échappé depuis 2 ans. En Master Ligue 2, et pour l'année de sa création, le club des Collégos de Belcodène l'emporte, ce qui lui permet d'accéder à la Master Ligue 1 l'an prochain. Fort de son succès la FLB ouvrira une Master Ligue 3 pour la saison 2017/18. Comme quoi, il est encore possible de jouer au foot sans se prendre la tête et en montrant une belle image du football.

En ce qui concerne la Coupe de Ligue, au moment où je vous écris le champion n'est pas encore connu. Ce sera soit le Dynamo de Belcodène, soit l'Etoile Rouge de Belcodène.

N'oublions pas non plus nos 2 championnats enfants. La Ligue Espoir (-15) et la Junior Ligue (-11) qui sont notre vivier à champions !





Sortie de fin d'année (25/05/2017)

Les enfants de l'école de foot âgés de 5 à 8 ans sont allés aux Bois des Lutins pour clôturer leur saison d'initiation au football. Quant aux 9-15 ans, c'est au lac de Peyrolles qu'ils se sont regroupés pour y pratiquer le ski nautique et wakeboard. Que ce soit les petits ou les grands, la FLB était très fier d'avoir des enfants à l'écoute des consignes et polis.



En tant qu'accompagnant ou intervenant extérieur, on peut remarquer qu'à la FLB l'attitude sur et hors d'un terrain est la même, c'est-à-dire joyeuse et respectueuse. Nous sommes fiers de nos jeunes ! Un grand bravo également à notre président des jeunes, Kenzo Gascon, qui est à l'origine de ces sorties.



Pour tout connaître, tout savoir, allez sur notre site ! www.football-ligue-belcodene.fr

Merci !

Comme chaque année si notre Association essaie d'être au top, c'est grâce à nos super bénévoles.
Bravo et merci à eux !!!

Tennis Club de Belcodène (TCB)

Les équipes

Sur les courts de tennis de "Manaque", il n'y a pas que des enfants comme on pourrait le croire. En effet chaque année, que ce soit dans la catégorie "Vétérans" à l'automne ou "Séniors" au printemps, ce sont une trentaine de compétiteurs qui ont fait briller les couleurs de Belcodène dans leurs championnats respectifs. Cette année encore les résultats sont encourageants. L'équipe première Hommes accède pour la deuxième année consécutive à la division supérieure. La satisfaction vient aussi de l'équipe Dames qui, dans un contexte du tennis déserté de plus en plus par les femmes, a le mérite d'exister et de faire bonne figure face aux équipes du département.



Equipe Hommes 1 emmenée par Sylvain



Equipe Dames emmenée par Jacky

Sortie à l'Open 13

C'est maintenant devenu une tradition. Le tournoi de l'Open 13 de Marseille, qui accueille chaque année pendant une semaine quelques uns des meilleurs joueurs professionnels du monde, est l'occasion d'une sortie pour les jeunes de l'école de tennis. Une journée réussie pour nos futurs champions.



Nos jeunes devant le Palais des Sports



Remise des prix dans la catégorie 12 ans

Les tournois

Pendant les vacances scolaires de Pâques s'est déroulé le tournoi Jeunes. 97 joueurs de la région se sont disputés les places d'honneurs dans les différentes catégories Au TCB on a particulièrement remarqué Sevan, Arthur, Adrien, Paul et Lucas.

Agenda

Le Tournoi Open Adultes organisé par Sylvain notre Juge-arbitre s'est terminé le 17 juin. Ce jour là ont eu lieu les finales en fin d'après-midi, auxquelles ont participé quelques-uns des meilleurs joueurs et joueuses de la région. A la fin des matchs le TCB a clôturé l'année sportive autour d'un barbecue géant.

Le 2 septembre prochain le TCB fêtera ses 20 ans. Une date à noter dans son agenda, que l'on joue au tennis ou non, parce que les fêtes à Belcodène ça ne se manque pas.

Enfin, si vous voulez profiter cet été des courts de tennis de Belcodène, n'hésitez pas à vous renseigner en vous connectant sur le site www.club.fft.fr/tcbelcodene/, en écrivant à tcbelcodene@fft.fr ou en téléphonant à Sylvain au 07 68 66 54 78

Tennis contre Football, c'est Belcodène qui gagne

Le mercredi 14 décembre, au Centre de Loisirs, ont eu lieu les "1ères Olympiades" du village. Avec l'aide de plusieurs bénévoles et emmenés par leur coach respectif, Sylvain pour les enfants du Tennis Club et Nicolas pour ceux du Football Club, les jeunes se sont affrontés dans la bonne humeur. Plusieurs ateliers ont permis à chacun d'exprimer sa spécialité et surtout de bien rigoler.

Un goûter a clôturé cette mémorable rencontre et ce sont plus de 70 petits Belcodénois qui, avant de rentrer chez eux, se sont déjà donnés rendez-vous pour l'année prochaine.



Groupe Foot Tennis

Association des Parents d'Elèves de Belcodène

Pour nous contacter : ape.belcodene@gmail.com



Financements des projets scolaires 2016/2017

L'APE a financé cette année :

- Les médailles du CROSS pour tous les participants (87€)
- L'intervenante EPS pour toutes les classes de l'élémentaire et de maternelles (2250€)
- La sortie au Parc Alex GRUSS pour les maternelles PS-MS (430€)
- Les sorties des classes GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 à l'Eco-musée de Gardanne et au châteaux des Beaux de Provence (environ 1600€ dont 1100€ par les artisans du calendrier*)
- La Kermesse du 30 juin : offerte intégralement par l'APE (environ 3000€)
- Financements reversés à l'école par l'APE pour cette année 2016-2017 : 6267€.

La vente de Plateaux

La vente de plateau portant les dessins des élèves a été organisée par l'APE en octobre dernier. Chaque enfant a réalisé un dessin, nous les avons ensuite recueillis avec la collaboration des enseignantes, puis envoyés à "Initiative" pour la fabrication des plateaux. Les parents ont pu passer commande au prix de 9€ l'unité et ainsi prendre un peu d'avance sur les achats des cadeaux de Noël !



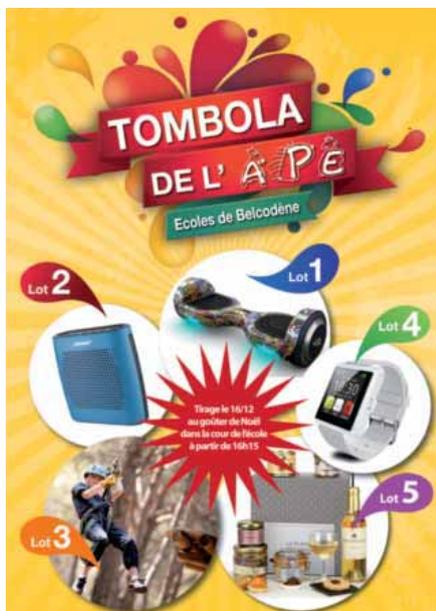
Cette action a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme chez les enfants comme chez les parents. Les élèves pouvaient montrer avec fierté leur dessin sur un objet qui trônera désormais sur la table de la cuisine à la maison ou chez papi et mamie ! Ce fût un réel succès, nous avons récolté grâce à la vente de plateaux environ 600€ de bénéfices.



La fête de Noël

La fête a été organisée par l'APE en date du vendredi 16 décembre 2016 de 16h à 18h30 dans l'enceinte de l'école. Dans une ambiance musicale de Noël, nous avons offert le chocolat chaud à tous les enfants. Nous avons tenu également nos traditionnels stands de crêpes et gâteaux, mais aussi, boissons, vin chaud, jouets... Nous avons proposé aux artisans de Belcodène d'exposer et de vendre leurs créations. C'est ainsi qu'un mini marché de Noël a trouvé sa place parmi nous : étaient présentes par exemple, une créatrice de bijoux, une créatrice et couturière textile, une créatrice gastronomique "vegan", et ce, pour le plaisir des enfants comme des parents qui pouvaient avant l'heure faire quelques achats de Noël ! Cette manifestation fût réussie, nous avons récolté grâce à la vente de nos stands environ 400€ de bénéfices.



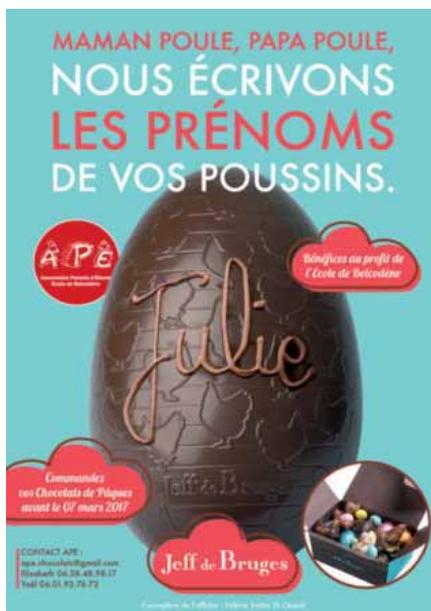


La Tombola de Noël

L'APE a organisé, comme chaque année, sa tombola annuelle. Nous avons pris soin de sélectionner de beaux lots pour faire plaisir au participants mais aussi en prévision des fêtes de Noël toutes proches. Les lots furent :

- un overboard, au décor graphique urbain, très prisé par les enfants et aussi envié sans honte par certains parents !
- une enceinte portable bluetooth de marque BOSE, très appréciée par les amateurs de bons sons !
- une sortie en famille au Royaume des Arbres au Castelet, pour 5 personnes, pour ceux qui aiment le grand frisson et n'ayant pas le vertige !
- un coffret gastronomique, réunissant les meilleures spécialités du sud-ouest, pour les plus gourmands !
- une montre connectée, pour être à la page, et avoir au poignet l'ensemble de ses données mobiles !

Bref, de quoi faire des envieux si l'on gagne ! L'enthousiasme des enfants et des parents pour vendre les carnets de tombola nous a permis de récolter environ 1700€ de bénéfices.



La vente de Chocolat de Pâques

Pour la première fois, l'APE a souhaité s'initier à la vente de chocolat pour Pâques ! Nous avons proposé aux parents la possibilité de commander leurs œufs ou ballotins Jeff de Bruges via notre association. L'action fut suivie par une trentaine de commandes remises lors du Carnaval. Nous avons récolté grâce à la vente de chocolat environ 300€ de bénéfices.



Le Cross

Le vendredi 7 avril dernier, les enfants de l'école primaire et de la grande section maternelle ont participé au Cross annuel à Manaque et Coudoulet.

Le soleil était au rendez-vous ! C'est avec plaisir que les enfants ont profité de cette belle journée et où les parcours ont été adaptés pour chaque classe. Tout au long de la course les enfants ont été accompagnés par des parents volontaires, tandis que d'autres pouvaient assister à la manifestation et encourager les élèves. Sur la ligne d'arrivée, tous les participants étaient présents pour acclamer les gagnants et applaudir les autres coureurs. A l'issue de la dernière course, les enfants se sont rassemblés pour immortaliser l'instant avec quelques photos. Les représentants de la mairie ont fait le petit discours habituel avant de procéder à la remise des coupes. Chacun a reçu une médaille bien méritée, offerte par l'APE.

C'était enfin le moment de passer au pique-nique tant attendu. Après un petit temps libre, il était temps de retourner à l'École. Les festivités n'étaient pas pour autant terminées puisque les membres de l'APE préparaient le carnaval dans la cour de l'école pour finir cette journée en beauté ! Les élèves de Belcodène ont pu fêter les vacances dans la joie et la bonne humeur...



Le Carnaval

Le vendredi 7 avril dernier, à la suite du cross, et pour clôturer le deuxième trimestre, l'APE a organisé comme chaque année le Carnaval qui s'est déroulé dans la cour de l'école de 16h à 18h30. Les membres de l'association des parents d'élèves ont tenu un stand de crêpes, gâteaux, boissons afin de récolter des fonds pour le financement des projets scolaires. Pendant ce temps, les enfants ont pu exprimer toute leur fantaisie en se déguisant et en se jetant des confettis mis à leur disposition gratuitement par l'APE. Tantôt superman, tantôt la reine des neiges, ou encore un pirate, mais aussi la fée clochette dansaient sous la musique, couraient à travers la cour, riaient de joie tant la fête était réussie ! Pour les parents présents aussi, c'était un agréable moment, ils ont pu échanger et discuter tout en buvant un verre ! Nous avons récolté grâce à la vente de crêpes environ 500€ de bénéfices.

L'intervenante EPS initie les élèves aux différents sports !

L'APE finance ce projet scolaire, à la demande des enseignants, pour permettre aux enfants de découvrir les différentes activités sportives liées aux performances individuelles, le sport collectif, mais également l'athlétisme. La satisfaction des enfants a dû se faire ressentir ainsi que communiquée. Karen Donati est intervenue tout le long du premier et second trimestre, et ce, auprès de toutes les classes de l'élémentaire et de maternelle. Le travail engagé auprès des enfants a été un plaisir et la progression de chacun fut bien concrète à chaque séance, dit-elle ! Elle reviendra à nouveau en mai ou juin pour organiser des olympiades avant la fin de l'année scolaire, ce qui permettrait aux parents de prendre plaisir à voir les progrès des enfants et la dynamique de classe.



La Kermesse, une fête attendue !

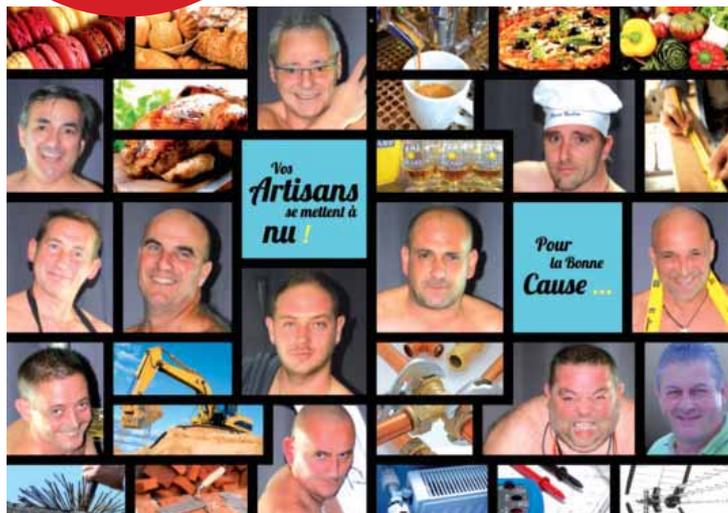
La kermesse se tiendra le vendredi 30 juin, après le spectacle de fin d'année des élèves, à l'Ensoleiàdo, de 16h30 à 23h. Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves organise et finance intégralement l'événement. Cette belle fête clôturera l'année scolaire de nos enfants.

L'APE propose de conserver l'esprit traditionnel en mettant à disposition des jeux de bois géants et des jeux anciens du type pêche aux canard, araignée, chamboule tout... L'association souhaite faire plaisir également en restant ouverte à des animations plus modernes, elle maintiendra donc les structures gonflables dont la grande girafe, les deux grands trampolines élastiques, et le taureau rodéo...

La kermesse s'inscrit comme une fête de village à part entière, elle commence d'ailleurs à faire parler d'elle dans les villages voisins ! Le fonctionnement de la kermesse ne change pas, chaque enfant ou ado devra être muni du bracelet permettant de profiter des animations en illimité. Ce bracelet est au prix de 5€. La billetterie sera installée à l'entrée sous la charge de Nicole, Michelle et Danielle, nos dames retraitées qui offrent gracieusement leur aide chaque année. Nous aurons besoin bien sûr de l'aide de tous les parents volontaires pour tenir les différents stands et activités (buvette, barbecues, maquillage, crêpes, jouets, structures gonflables...). Nous installerons Nicolas à la musique pour ceux et celles qui voudront se dépenser sur le dance-floor ! Le but de cette manifestation n'est pas de faire des bénéfices mais de rentrer dans nos sous, et jusque là c'est le cas, grâce à l'aide des parents bénévoles venant renforcer les rangs de l'APE pour l'occasion ! Merci.



Les Artisans offrent les bénéfices de la vente de leur calendrier à l'école !



L'idée de réaliser ce calendrier est venue autour d'un repas. Nous sommes noyés de supports publicitaires illustrés de mannequins et autres sportifs de haut niveau, alors pourquoi pas des artisans de haut niveau ! Chacun a donc sacrifié ses gênes, sa timidité, pour participer à un projet commun, fédérateur et solidaire des artisans du village ! Ce calendrier a été réalisé grâce à des "vrais gens" et permettra de découvrir les artisans du village et avec le sourire ! Cette expérience a valu des moments de franches rigolades ! Les bénéfices des ventes seront reversés à l'école de Belcodène pour financer les sorties des classes GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 à l'Eco-musée de Gardanne et au château des Beaux de Provence, à hauteur de 1100€ environ, avec la collaboration de l'APE.

Merci aux artisans de Belcodène : Fabien Gras (épicerie), Pascal Lorange (plomberie), Ninou (gérant du bar), Eric Bérenger (maçonnerie), Philippe Raschella (électricité), Eric Gambini (ramonage), Frédéric Espinosa (cuisine - salle de bains), Jean-Marcel Husson (boulangerie-pâtisserie), Sauveur Cuordifede (plomberie-chauffage), Jean-Laurent Cézanne (électricité), Thierry Dieu (électronique), Youri Denise (grossiste viande poisson).

Club des Anciens de Belcodène

Lorsque nous vous avons quittés la dernière fois, nos pas nous menaient à l'hippodrome Borelly. Journée ensoleillée repas toujours délicieux, mais les chevaux n'ont pas voulu nous récompenser. Mais qu'à cela ne tienne, nous aurons notre revanche en Mai prochain.

Le 10 novembre, un avant-goût de Noël... Dégustation des coquillages à la ferme marine. Située au bord du bassin de Thau, c'est le lieu indiqué pour apprécier les produits de la mer avec une vue imprenable sur l'étang et abondance de coquillages. A renouveler.

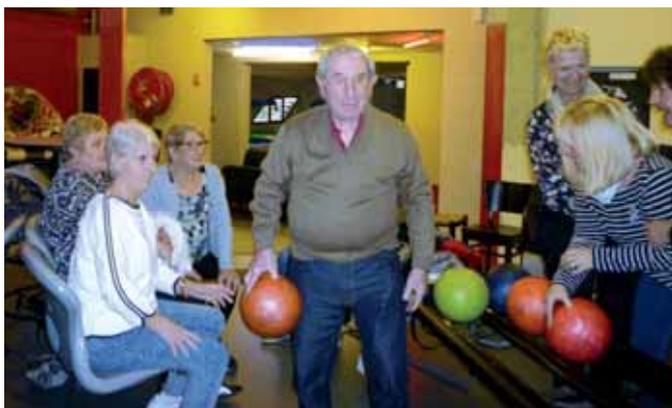
Le 24 novembre,... pourquoi pas une bonne choucroute... inutile d'aller jusqu'en Alsace. Après un arrêt "obligatoire" au Pasino, nous arrivons à l'Étang des Aulnes où Thierry nous accueille avec toujours sa bonne humeur, son sourire et ses surprises.. Chants, danses, rires, voilà une bonne journée.

Le 3 décembre, c'est notre traditionnel loto de Noël. Merci à vous toutes et tous d'avoir été si nombreux à notre rendez-vous. Merci aux généreux donateurs qui nous ont aidés à présenter de très beaux lots.

Le 10 décembre, à la salle de l'Ensoleiada, ambiance chaleureuse, décoration scintillante pour apprécier le repas gastronomique concocté par notre traiteur habituel. Loto, tombola et distribution de cadeaux. Une journée plus que réussie.

9 février : fête de la chandeleur, toujours un peu en retard, mais personne n'a boudé les crêpes.

6 mars. Un voyage quelque peu perturbé (les présents se rappelleront de cette épopée) nous arrivons au bowling à St Jean du Désert. Repas copieux et excellent... même les boules ont réussi les strikes et spares. Franches parties de rigolades. À renouveler.



27 avril. Sortie printanière au Mont Ventoux. Le matin dégustation dans une cave de Beaufort de Venise. Montée jusqu'à l'auberge où un délicieux repas nous attendait autour de la grande cheminée. Le brouillard nous a empêchés de monter jusqu'au sommet. L'après-midi, arrêt à Vaison-la-Romaine où le petit train nous a promenés parmi les ruines antiques, les rues provençales jusqu'au cloître et au château. Région agricole où les produits du terroir sont au rendez-vous.

29 avril. Nous revoilà au Dôme pour admirer la sublime comédie musicale de Notre Dame de Paris. Quel talent ! Que de beaux costumes, quelle belle prestation de la part de ces artistes. Nous sommes ressortis avec des étoiles dans les yeux. Un seul mot Magnifique !

8 mai. Je disais il y a quelques mois que nous reverrions les chevaux aux courses... eh oui ! Ce jour-là, la chance, encore une fois, n'a pas été avec nous... mais si on changeait d'hippodrome ? La prochaine fois, ce sera à Pont de Vivaux... alors... à vos paris !



En Janvier, après-midi spectacle au dôme pour la représentation d'âge tendre et tête de bois. Que c'est beau de vivre la nostalgie de nos plus jeunes années. Spectacle magnifique.

2 février. Avec un peu de retard, nous avons fêté les rois. Galettes, frangipanes, pétillant chocolat chaud... encore un bel après-midi.

6 février. Où aller pour réussir le carnaval ? Non pas Nice, ni Rio, ni Venise, mais à l'étang des Aulnes où Thierry a encore fait des merveilles. Costumes colorés et pailletés (merci à ceux et celles qui se sont déguisés). Nous avons dansé, chanté... bref nous nous sommes amusés et la journée a paru trop courte.





1^{er} juin... déjà. La fête des mamans. Ce jour-là, nous avons fait la fête avec Marco pour animer le repas corse (coppa, figatellis, saucisson, lasagnes au bruccio,...). Une rose était distribuée à toutes les mamans et ainsi la journée finissait dans une joyeuse allégresse.

Le voyage de fin de saison a été annulé, nous nous rattraperons avec un goûter gourmand.

Les vacances se dérouleront du 1^{er} juillet au 7 septembre.



A la rentrée, au 1^{er} octobre, après 34 ans de délégation à l'Entraide Solidarité 13, Madame Lebailly passera la main à sa collaboratrice. Elle demeure toutefois, présidente de l'association des anciens.

La résidence Germaine Poinso-Chapuis

Un établissement ouvert sur son environnement



C'est sur la plaine de Beaumont que la résidence assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de 44 hommes et femmes en situation de handicap.

Les rythmes quotidiens des résidents se composent de temps familiaux, qui privilégient la vie en groupe et la proximité avec les animateurs, de temps d'apprentissage dans le cadre des ateliers de jour (bois, tissage, jardinage,) et des ateliers encadrés par les animateurs de temps familiaux, et de temps personnels laissés à l'appréciation des résidents.

Le fruit de la production des ateliers (fabrication d'objets en bois, de bougies,...) peut être proposé à la vente sur des marchés locaux.



En effet, les activités proposées et pratiquées par chaque résident visent à faciliter leur socialisation, leur inclusion dans la société.

La résidence est un établissement qui est liée par convention à "Equus", "Voile Impulsion", "Tétines et biberons", les "Régates de La Ciotat". Les résidents, citoyens à part entière, participent régulièrement à des manifestations extérieures conviviales, sportives et culturelles. Au sein de la résidence, ça bouge !

Belcodène se raconte...

Belcodénoises, Belcodénois, C'est l'Eté ! Pensez sécurité !

L'été est là, accompagné de son cortège de doigts de pied en éventail. Etre en vacances ne veut pas dire oublier les règles de conduite et de bons comportements.

Pour profiter en toute sécurité et en toute tranquillité, quelques petits conseils pour éviter certains désagréments.

Bruits de voisinage : la réglementation

Par un décret du 31 Aout 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de santé publique.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". article R 1334-31

L'un des 3 critères précisés par cet article suffit à constituer un trouble de voisinage quelles que soient les circonstances et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien)

Les cris d'animaux, principalement les aboiements de chiens, des appareils de diffusion de son et de la musique, des outils de bricolage, des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation sont classés dans une catégorie appelé : Bruit de comportement.

L'article R. 632-2 institue une amende pour réprimer "les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui".

Le barbecue

Les règles à respecter pour l'usage du barbecue :

Les barbecues mobiles et portables doivent obligatoirement être conformes à la norme D37-101. L'appareil que vous achetez doit porter la norme NF ? Voire CE en plus.

Si vous construisez un barbecue fixe, assurez vous que ces travaux ne sont pas soumis à une démarche administrative préalable : Permis de construire pour les barbecues de plus d'1 m 50 de haut et de 2 m carré au sol. Déclaration préalable pour les autres.

Par contre, le barbecue électrique de table utilisé sur un balcon est toujours utilisable, même sur une terrasse, car c'est un appareil électroménager d'intérieur.

La Prévention : Les barbecues utilisant de la chaleur, voire du feu pour permettre la cuisson, certaines réglementations locales peuvent restreindre l'utilisation à certaines périodes de l'année dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie afin de savoir si vous pouvez ou non vous servir de votre barbecue en extérieur.

Tenir les enfants éloignés, car le barbecue peut rester brûlant plusieurs heures après son usage.



La réglementation sur la sécurité de votre piscine

La loi prévoit une réglementation stricte par rapport à la sécurité des piscines privées enterrées. Vous devez installer au moins un de ses quatre dispositifs :

- ✳ **Couverture** : doit bien couvrir la piscine de façon à empêcher l'immersion d'un enfant de moins de 5 ans. Elle doit résister au poids d'une personne adulte. (100 KG)
- ✳ **Barrières** : elle doit mesurer plus d'1 mètre 10 de haut et être solidement verrouillée. Un enfant ne doit pas pouvoir le déverrouiller seul.
- ✳ **Alarme** : La réglementation prévoit que celle-ci soit capable de détecter la chute d'un enfant d'au moins de 6 kg.
- ✳ **Abri de piscine** : Avec ce dernier, le bassin est inaccessible. La fermeture de l'abri doit être solide pour ne pas qu'un enfant puisse l'ouvrir.

Mais n'oublions pas que la meilleure des surveillances est encore la notre...

Comment se protéger du soleil ?

La meilleure protection contre le soleil reste tout simplement de... l'éviter !!! Surtout entre 12h et 16h. Pour le reste tout est question de bon sens et de prudence.

Mais il ne faut pas oublier que le rayonnement du soleil est aussi bon pour la santé :

- ✳ Il influe sur notre moral
- ✳ Il permet la synthèse de la vitamine D, indispensable à notre organisme pour fixer le calcium des os, mais gare aux abus !!!

Protégez vos enfants, leur peau étant particulièrement vulnérable au rayonnement ultraviolet. Dans tous les cas, que ce soit sur la plage ou ailleurs, appliquez de la crème solaire, équipez votre petit :

- ✳ Un chapeau à large bord
- ✳ De vêtements anti-UV
- ✳ De lunettes de soleil

Les adultes doivent rester aussi vigilants.

Comment lutter contre les piqures d'insectes ?

Prévention individuelle :

- ✳ Dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticides pyréthrinoides.
- ✳ Appliquer des répulsifs sur la peau (à utiliser avec précaution de préférence voir avec son médecin ou son pharmacien).
- ✳ Porter des vêtements légers et couvrants.

Prévention de l'habitat :

- ✳ Dormir dans des pièces dont les ouvertures sont protégées par des moustiquaires.
- ✳ La climatisation et la ventilation diminuent les risques de piqures mais ne sont pas suffisantes à elles seules.
- ✳ Ne jamais laisser de l'eau stagner dans un récipient.

Après toutes ces recommandations, le Messagier souhaite à